



DERNIÈRE MINUTE

CNESER : loi sur l'ESR



MONDES UNIVERSITAIRES

Licences : quelle lisibilité ?



DROITS ET LIBERTÉS

le SNESUP à Istanbul



ENTRETIEN

Irène Théry

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 612 FÉVRIER 2013

e s n e s u p



DOSSIER

**Genre et Université
nouvelles analyses,
nouvelles pratiques ?**

ÉPHÉMÉRIDE

28 FÉVRIER : Date limite d'inscription sur **Electra** des dossiers d'avancement pour les enseignants-chercheurs

5 MARS : Journée d'action à l'appel de la CGT, FSU, Solidaires et FO contre l'accord dit de sécurisation de l'emploi.

14 MARS : Commission Administrative

15 MARS : « Une vague blanche pour la Syrie », avec Amnesty International France, la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

18 MARS : CNESER

Mi-MARS : Examen par le conseil des ministres du projet de loi ESR

20 ET 21 MARS : Conseil Délibératif Fédéral National

21 MARS : Conseil Supérieur de l'Éducation

25 MARS : Séminaire Euro Méditerranée sur la recherche avec des syndicalistes européens et du sud de Méditerranée, organisé par le SNESUP

26-27-28 MARS 2013

**Congrès d'orientation du SNESUP
Institut Galilée – Université Paris 13**

99, av. J.-B. Clément, 93430 Villetaneuse

Depuis la Gare du Nord (Surface) - Ligne H, direction Ermont-Eaubonne, Luzarches, Persan-Beaumont ou Valmondois (en vérifiant que le train s'arrête bien en gare d'Epinay-Villetaneuse), jusqu'à Epinay-Villetaneuse, puis sortie côté Villetaneuse et prendre le bus 156 en direction Université Paris 13 (navette), ou le bus 354 en direction de Pierrefitte-Stains ou 356 en direction de Saint-Denis Université

Arrêt université Paris 13

LOI SUR L'ESR

L'intervention du SNESUP au CNESER des 18 et 19 février 2013

→ par Stéphane Tassel

Dans un discours d'une grande fermeté, Stéphane Tassel a expliqué pourquoi, conformément à ses mandats, le SNESUP voterait contre ce projet.

L'examen des 70 articles de la loi a duré deux jours les 18 et 19 février, au cours desquels la délégation au CNESER a fourni un gros travail collectif, luttant pied à pied de nombreuses heures pour amender le texte dans des conditions déplorables. La synthèse des amendements doit être communiquée par le MESR mercredi ou jeudi⁽¹⁾ et le vote est prévu lundi 25 février, comme nous l'avons demandé dans l'après-midi du 19 : d'abord le texte non amendé, puis une communication en séance des arbitrages sur les amendements et enfin un texte amendé... **Conformément à ses mandats, le SNESUP votera contre ce projet.**

À l'heure où nous écrivons, les autres consultations prévues doivent se poursuivre. Sans arbitrage des amendements, ni vote au CNESER, nous demandons le retrait de l'ordre du jour du CSE du jeudi 21.

Nous donnons ci-dessous quelques extraits de notre intervention. Elle a été suivie de celle de Patrick Monfort, secrétaire général du SNCS.

« Madame la Ministre, où sont les réponses attendues par la communauté universitaire et scientifique ? Le texte de loi qui nous est proposé intervient dans les marges et si l'on se borne à la dimension budgétaire, dans des marges plus qu'exiguës.

Où est la rupture avec la loi « Libertés et Responsabilités des Universités », avec la loi « Pacte pour la Recherche » ? La question du débat que nous souhaitons imposer aujourd'hui articule deux choses : à la fois l'urgence de mesures immédiates que nous attendons toujours, mais aussi le temps long d'une réflexion qui ne conduise ni au statu quo ou ni à un retour ante.

Nos propositions s'articulent sur des éléments de rupture pour une tout autre loi pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Le texte que vous nous présentez est un texte d'orientation, vous l'avez dit, un texte qui n'est pas de programmation, mais, plus lourd de conséquences, un texte qui n'est pas non plus d'application. Et, dans ce contexte-là, nombre de décisions sont remises à la sphère réglementaire sans qu'à aucun moment nous ayons eu des engagements clairs sur un certain nombre de points.

[...] Un certain nombre de syndicats ont appelé à un rassemblement aujourd'hui à Paris 7. Je pense que vous n'êtes pas sans savoir que l'amphi a dû être changé compte tenu de l'affluence dans les locaux de l'université Paris 7 pour dénoncer le projet qui est proposé aujourd'hui.

[...] La question des moyens : les moyens ne font pas tout, mais sans moyens on ne fait pas grand-chose et dans ce contexte-là, les établissements d'enseignement supérieur, les universités, les organismes ont besoin de ressources suffisantes, de créations d'emplois en nombre pour pouvoir assumer leurs missions d'enseignement, de recherche. Et, dans ce contexte-là, la question de la répartition, la question des régulations, de la rupture par les régulations est un élément important qui doit être traité. [...]

Avançons sur la question des personnels, de la régulation nationale des carrières, sur la question des cadrages nationaux des formations. Aujourd'hui, l'enseignement supérieur, la recherche, le service public ont besoin d'égalité, d'égalité sur le territoire, et c'est bien là le rôle des cadrages nationaux qui doivent trouver leur place dans un texte législatif et non pas seulement dans les questions réglementaires.

Enfin, la question de la démocratisation et du rôle des qualifications. Le texte qui est proposé est peu ambitieux en termes de démocratisation de l'enseignement supérieur. [...]

Je terminerai en disant que je ne souhaite pas que nous reproduisions ce qui s'est passé pour la loi sur l'école, [...] Je le dis fermement : je n'accepterai pas que nous nous retrouvions dans la même situation ». ●

(1) 21 février, NDLR

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Annlièse Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Supplément à ce numéro : 8 pages Rapport d'activité,
Fiches Promotion et CRCT, Bulletin de vote Congrès

Illustration de couverture : © Julie Andrews dans Victor Victoria

Précarité, nouvelle loi ESR, ESPE... dans l'action !

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

L'examen au CNESER du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche est une étape majeure. Il prolonge l'intervention du SNESUP sur le texte de loi sur l'École. Améliorer la formation des enseignants est une étape qui ne saurait être bâclée. Cela exige que la mise en place des nouvelles ESPE associe les personnels, assurant à ceux des IUFM qu'ils en seront acteurs.



Stéphane Tassel
secrétaire général

Pied à pied, nous imposons le débat, réfutant

le découpage artificiel entre enseignements scolaire et supérieur. Le projet de loi ESR, communiqué dans deux versions successives, dont l'exposé des motifs n'a été dévoilé qu'au dernier moment, ne rompt pas avec les politiques précédentes. Il est encore temps d'ouvrir de réelles négociations avant que la représentation nationale ne décide.

Le SNESUP se donne les moyens d'agir jusqu'au bout sur le processus d'élaboration législatif. Les moyens ne font pas tout, mais sans réengagement de l'État, le nombre d'établissements en déficit ne diminuera pas. Ni la précarité, ni les gels et suppressions d'emplois, avec pour corollaires la réduction des volumes d'enseignement, l'augmentation des effectifs en travaux dirigés, l'affaiblissement du potentiel de recherche...

Les établissements et les organismes doivent bénéficier de créations d'emplois, de crédits supplémentaires pour rattraper le retard accumulé. Les inégalités entre établissements ne peuvent être corrigées sans rompre avec l'autonomie financière ou les logiques contractuelles reliant arbitrairement moyens et objectifs à court terme. L'urgence de mécanismes de régulation nationale, l'exigence d'égalité sur le territoire concernant la formation, la recherche, les carrières des personnels sont à conquérir.

La poussée du chômage pointe l'urgence de protection collective. Le monopole de l'université publique dans la délivrance des diplômes, leur reconnaissance jusqu'au doctorat, dans le public et le privé, concourent directement à ces garanties collectives ainsi qu'aux revalorisations salariales.

On ne fera pas l'économie des rapports de force. Au sortir d'un congrès de la FSU, tourné notamment vers les mobilisations du 5 mars contre la remise en cause du droit social, et à la veille de notre congrès, pour résorber la précarité, pour une tout autre loi ESR, pour bien former les enseignants de demain... ensemble, agissons ! Utilisez la lettre carte au président de la République, faites voter des motions, imposez le débat, écrivez aux parlementaires...

SNESUP.COM 4

• Hommage à **Alain Blondel**

ACTUALITÉ 5

- La ministre écrit aux présidents d'université
- Espagne : le volcan
- Syrie : l'appel du congrès de la FSU
- Congrès FSU : impressions de néophytes
- Solidarité avec les combattants de la liberté tunisiens
- Communiqué de la SMF
- Le CNU et le projet de loi
- Mort de la RGPP ?

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- On vit plus vieux, mais dans quel état ?

DOSSIER 9

Genre et Université : nouvelles analyses, nouvelles pratiques ?

Alors que le genre s'est imposé comme un domaine d'études universitaire, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) fait depuis quelques années de l'égalité homme/femme (entendue sur le mode de la parité le plus souvent) une de ses priorités, au moins théorique. Or, paradoxalement, loin de tirer profit des études qui pourraient être menées par les nombreux chercheur-e-s travaillant sur cette thématique en vue d'établir un bilan chiffré réfléchi bien plus fin que celui existant aujourd'hui, le MESR propose des mesures qui, si elles ne sont pas précédées d'une réflexion approfondie et accompagnées d'une analyse largement diffusée et partagée, risquent de n'avoir aucun impact, même en admettant qu'elles soient appropriées.



© LDR

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Rapports 2012 : florilège
- Licences : quelle lisibilité ?

ALTERNATIVES 19

- **Altersummit** : se mobiliser ici, en Europe, et avec les Grecs

INTERNATIONAL 20

- Tunis : le procès du doyen Kazdaghli, **défendre les libertés académiques**
- Sénégal : le **partage des expériences syndicales**

DROITS ET LIBERTÉS 21

- Le SNESUP à Istanbul : **Pinar Selek, solidarité !**

ENTRETIEN 22

- **Irène Théry**

CULTURE 23

- Genre et sexualité dans l'Antiquité



Combattre la pauvreté, c'est d'abord combattre nos préjugés.

Les pauvres sont des pros de la fraude aux aides sociales.

60 millions€

Fraude au RSA

190 millions€

Travail non-déclaré par les entreprises

2989 millions€

Fraude fiscale



Pour combattre la pauvreté, apprenons à la connaître vraiment. ATD Quart Monde vous offre un an d'abonnement à *Feuille de route*, son mensuel d'actualités contre la misère. www.atd-quartmonde.fr/ID



Je souhaite recevoir gratuitement pendant un an le mensuel d'actualités contre la misère par courrier postal par courrier électronique

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ e-mail _____

Pour mieux vous connaître, année de naissance _____

À renvoyer à ATD Quart Monde Idées Reçues - 12 rue Pasteur 95480 PIERRELAYE / Vous pouvez également vous abonner en ligne : www.atd-quartmonde.fr/abonnement

HOMMAGE

Alain Blondel nous a quittés → par Marc Hervé

Emporté par un cancer foudroyant, Alain s'est éteint le 22 janvier 2013 à l'âge de 62 ans. Beaucoup d'entre vous ne connaissent pas Alain, il était déjà à



© DR

la retraite depuis plusieurs années, ayant commencé à travailler à l'âge de 14 ans. Et pourtant c'est grâce à lui que pendant des années vous avez pu recevoir le bulletin du SNESUP dans vos boîtes à lettres. Recruté alors que le SNESUP avait encore son siège rue Monsieur-le-Prince, Alain a été notre imprimeur pendant plusieurs décennies : que ce soit le bulletin, les fiches syndicales de promotion, les publications et la communication, tout passait par lui ! Au-delà de son métier d'imprimeur qu'il a toujours effectué au rythme des activités du syndicat (qui sont souvent aléatoires !), Alain a su apporter une dynamique dans le fonctionnement du siège. Du fond de son imprimerie, il savait aussi assurer l'ambiance avec le reste du personnel, organiser des repas, discuter avec les

dirigeants (certes quelquefois de manière un peu tendue...). Ses yeux bleus ont toujours exprimé la gentillesse et la compréhension des autres. Il était un peu l'homme à tout faire, on pouvait compter sur lui et lui faire totalement confiance : installer un bureau, développer un réseau informatique, organiser un congrès... que n'a-t-il pas fait ? Une petite touche personnelle pour finir : depuis 1992, date de mon entrée au secrétariat national, chargé de l'entretien des locaux et de la gestion des personnels, nous avons cultivé une amitié qui ne s'est jamais démentie. Merci Alain pour tout ce que nous avons vécu. Je me joins à toute la direction et au personnel du SNESUP pour adresser nos condoléances à toute sa famille, et dire la très grande peine que nous éprouvons. ●

LA MINISTRE ÉCRIT AUX PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ

L'esprit de la lettre

→ par Christophe Pébarthe, secrétaire national

La loi expliquée aux présidents ou l'illusion démocratique.

Le 31 janvier dernier, Mme la ministre Geneviève Fioraso a écrit aux président(e)s d'université. Parce qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, elle commence par se congratuler, rappelant la tenue des Assises et les nombreuses discussions auxquelles elles ont donné lieu. Emportée dans un élan d'enthousiasme, elle évoque les rapports Berger et Le Déaut, « deux rapports très substantiels et largement débattus ». De ces « débats », les président(e)s n'en sauront rien, sinon que les deux textes seraient convergents sur presque tous les sujets. L'essentiel n'est pas là. Il s'agit de donner un cadre aux discussions futures. Les président(e)s doivent donc entendre qu'après de longs et fructueux débats, la ministre présente une loi qui en résulte. La tenue des Assises apparaît alors comme la nécessaire et préalable illusion démocratique au processus néo-libéral en cours depuis plus de dix ans dans l'enseignement supérieur et la recherche. Mais il n'était pas nécessaire d'écrire pour rappeler ce que tout le monde sait,

ne serait-ce que parce que le SNESUP n'a cessé de le dire haut et fort depuis l'été ! La ministre entend surtout rassurer les président(e)s, même si les marques d'affection n'ont pas manqué. Le conseil d'administration de la CPU a été reçu, après que le bureau ait discuté avec le cabinet ; sans compter « les nombreux échanges informels ». Bref, « vous avez été écoutés, vous pouvez l'être encore ». Cette amicale précision vient rappeler aux étourdi(e)s que pour être entendu, il ne faut pas se tourner vers les instances démocratiques de son université, mais vers la ministre.

Geneviève Fioraso a du reste bien compris leurs inquiétudes. Comme elle le rappelle, la CPU ne s'est pas préoccupée de façon particulière par exemple de « la réussite des étudiants, du décloisonnement des disciplines »... Non, telles n'étaient pas les inquiétudes présidentielles. Et la ministre d'aborder alors les vrais problèmes : les mandats iront à leur terme ; la destitution possible par les CA est rendue plus difficile (elle

implique désormais la dissolution des conseils centraux, selon la règle, « un coupable, tous punis »). Mais les récompenses ont leurs contreparties. Les président(e)s resteront président(e)s pour appliquer la politique gouvernementale : mise en place des conseils académiques, poursuite des regroupements territoriaux, statuts nouveaux des établissements, mutualisation des moyens à l'échelle régionale... Les collaborateurs/trices de la ministre ont désormais leur feuille de route. ●



À l'encre sympathique ?

ESPAGNE

Le volcan

→ par Jean Ortiz

Quotidiennement les rues des grandes villes espagnoles voient déferler des flots contestataires qui commencent à converger : personnels de la santé, contre la privatisation en marche de leur secteur ; enseignants, contre le sabrage budgétaire, la hausse de 50 % des droits d'inscription en fac... ; victimes des expulsions après saisie de leurs domiciles par les banques. Plusieurs dizaines de citoyens, désormais propriétaires de leurs appartements et maisons, dont ils ne peuvent

plus rembourser les traites, ont préféré se suicider que d'être jetés à la rue par les banques. L'opinion publique en a été traumatisée. La colère monte. La coalition de gauche Izquierda Unida, ragaillardie, est donnée à 16 %. Elle prône une « République sociale, fédérale », « socialiste ». Les recettes austéritaires FMI, BCE, Banque Mondiale, Union Européenne... appliquées avec zèle en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Italie, en France... produisent misère, exclusion, précarité, appauvrissement,

chômage de masse, désespérance, déchirement du tissu social, colère populaire, et même **FAIM**. 20 % des enfants espagnols vivent aujourd'hui dans la pauvreté. On avance vers l'avenir à reculons ! Les vagues de refus se succèdent (le 17 février a eu lieu à Madrid une « marée blanche » géante des personnels de la santé). Faisons-les grandir et converger vers des alternatives de rupture avec le « libéralisme » délétère, destructeur des hommes et de leur environnement. ●

SYRIE

L'appel du congrès de la FSU

→ par Gérard Lauton

Le congrès de la FSU a déclaré : « La FSU a apporté son soutien au peuple syrien, dénonçant la violence extrême dont il est victime, et le régime d'Assad, responsable de la mort de dizaines de milliers de citoyens syriens. La FSU, qui participe au Comité de secours à la population syrienne avec 40 organisations, amplifiera son

engagement aux côtés du peuple syrien dans son combat pour un État de droit garant des libertés, de la justice et du pluralisme. Cela passe par une aide massive sur le plan des secours, hors de tout contrôle du régime, et par un soutien aux forces démocratiques en lutte pour l'arrêt des massacres et la chute du régime ».

Après 43 ans de dictature du clan Assad qui a amassé 73 milliards de \$, la terreur d'État se double d'un état de siège (eau, nourriture, soins). L'université d'Alep a été bombardée. Le deuxième anniversaire de la révolution syrienne fera l'objet d'une semaine d'événements du 15 au 22 mars. Infos : <http://appelsolidaritesyrie.org> ●

CONGRÈS FSU

Impressions de néophytes

→ par Frank Laorden et Caroline Mauriat

Le 7^e congrès de la FSU s'est tenu à Poitiers du 11 au 15 février. C'était pour nous notre premier congrès fédéral. Nous y avons appréhendé la diversité de ses 25 syndicats, l'étendue des champs de syndicalisation de la FSU, l'ampleur de l'organisation pour accueillir plus de 700 congressistes. À ce propos, bravo à la section de Poitiers pour son accueil et une prise en charge sans faille (ou presque). Si l'exercice fastidieux – et pourtant nécessaire – des amendements et motions en plénière est pénible, le travail en commission et les différentes interventions ont permis, dans une



recherche de synthèse, de construire des mandats allant de la recherche sur les OGM au droit syndical, en passant par la refondation de l'école, l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, la défense du service public, des statuts... En ce qui concerne la délégation du SNESUP nous regrettons l'insuffisance de concertation et de préparation qui nous a laissés un peu perdus dans les débats des premiers jours. Un travail collectif, même si les enjeux ne sont pas toujours

importants, permettrait a minima de nous connaître et au-delà d'améliorer la communication du Snesup au sein de la fédération. On pourrait ainsi, collectivement, décider des intervenants qui seraient porteurs d'amendements clairs et argumentés dans les différentes commissions. Il serait peut-être aussi utile de doter le Snesup de mandats sur des sujets plus transversaux (OGM, EPR...). Sujets qui sont abordés au niveau fédéral et que nous n'avons pas toujours assez travaillé pour y apporter notre point de vue. Quoi qu'il en soit, et malgré ces critiques, nous encourageons celles et ceux qui n'ont pas encore participé à un congrès fédéral à se porter volontaires pour le prochain et d'y travailler avec les « anciens ». ●

HOMMAGE À CHOKRI BELAÏD

Solidarité avec les combattants de la liberté tunisiens

→ par Annliese Nef

Le combat pour la liberté et le progrès social est plus que jamais nécessaire en Tunisie.

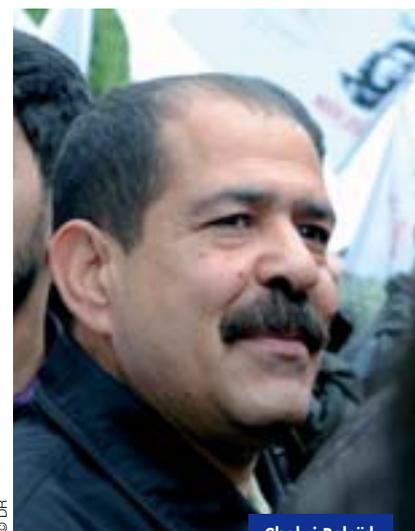
Chokri Belaïd, né en 1964, a d'abord été un syndicaliste étudiant (UGET, Union générale des étudiants de Tunisie). Il a été emprisonné quelques mois en 1987 pour cette raison et à plusieurs reprises par la suite. Libéré, il est devenu avocat et défenseur des droits de l'homme, en pointe en particulier lors de la répression des grèves du bassin minier de Gafsa en 2008, et a défendu des victimes de la dictature tunisienne de tous bords. Après la révolution de 2011, il devient membre de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution et crée le parti du Mouvement des patriotes démocrates (MouPAD), marxiste et panarabe. Ce dernier fait partie du Front populaire, coalition qui s'oppose au gouvernement actuel et regroupe une douzaine d'organisations de gauche.

Chokri Belaïd a été assassiné le 6 février 2013 à Tunis. Ce meurtre a immédiatement été analysé comme un risque majeur pour la révolution par les Tunisiens qui sont descendus dans les rues pour dénoncer le parti Ennahda et le gouvernement, identifiés comme les

bénéficiaires et les responsables politiques, sinon comme les commanditaires, de cette exécution. Des heurts ont eu lieu, en particulier à Tunis et Gafsa, et les bureaux d'Ennahda ont été pris pour cibles par les manifestants. L'UGTT (Union générale tunisienne du travail) a appelé à une grève générale largement suivie le 8 février, jour de l'enterrement de Chokri Belaïd. Ce dernier a été l'occasion d'une très impressionnante manifestation, qui se voulait à la fois hommage et affirmation que la peur ne ferait pas taire les partisans de la liberté.

La crise ouverte par cet acte, qui n'est que le plus grave d'une série ayant visé des démocrates de gauche en Tunisie, n'est toujours pas refermée et la dissolution du gouvernement, annoncée dans un premier temps, n'a finalement pas eu lieu.

La condamnation générale de ce geste a été manifestée par plusieurs rassemblements de solidarité en France. Dès le 7 février, le SNESUP a diffusé un communiqué de solidarité. Les personnalités politiques et syndicales tunisiennes menacées doivent être protégées et la justice faite.



Chokri Belaïd

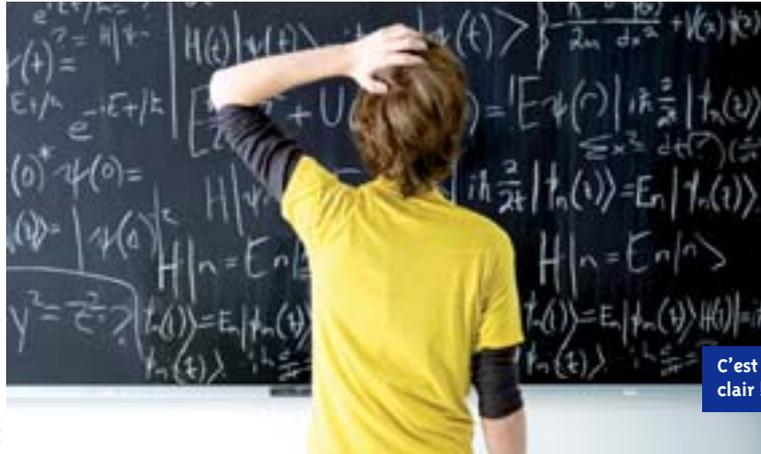
À l'heure où les révolutions arabes sont menacées par une crise économique et sociale et par des forces contre-révolutionnaires, à l'heure où la violence, les viols et les assassinats sont utilisés pour terroriser ceux qui se battent pour la liberté et le progrès social, tous les pays démocratiques et tous les progressistes se doivent d'être solidaires. Nous sommes tous des Tunisiens et, comme l'ont si bien dit les jeunes Tunisiens qui ont appelé à la manifestation du 8 février, « nous sommes tous des Chokri Belaïd ! ». ●

Communiqué de la SMF (Société mathématique de France)

Les responsables de master enseignement en mathématiques se sont réunis le 23 janvier à l'invitation de la Société Mathématique de France. Conscients de l'importance de mener à bien la réforme de la formation des enseignants, en particulier dans un contexte de chute des effectifs par rapport au nombre de postes à pourvoir, ils ont partagé les informations qu'ils possèdent sur les projets en cours et les effectifs étudiants et de candidats aux concours. Ils regrettent la précipitation et l'opacité dans laquelle la réflexion est menée.

Cette précipitation affole étudiants et enseignants, et a un effet démobilisateur sur des formateurs qui viennent de participer à des réformes en urgence pendant cinq ans. Ils constatent que cette précipitation a des effets néfastes, dus au manque de réflexion de fond et de concertation ; en particulier, une séparation entre bloc « disciplinaire » et blocs « didactique » ou « professionnel » serait contraire au travail mené ces dernières années par les acteurs de ces formations pour unifier les points de vue et construire une formation cohérente et adaptée aux futurs professeurs.

Ils regrettent que le projet aboutisse à un isolement de la formation des enseignants par rapport aux autres formations uni-



C'est tout à fait clair !

versitaires et une rupture pédagogique et institutionnelle par rapport à l'enseignement de licence. Ils soulignent le risque réel que cette nouvelle réforme ne rebute les étudiants et n'accroisse la chute des effectifs des candidats aux concours en coupant le master MEF de la licence qui le précède et des autres débouchés.

Des équipes pédagogiques expérimentées, formées de personnels d'origines multiples (UFR, IUFM, etc.) ont ces dernières années conçu et pris en charge ces formations, en adéquation avec les réalités locales. Il serait souhaitable de leur faire confiance au lieu d'imposer encore une fois par le haut des réformes sur lesquelles elles n'ont pas été consultées.

Les participants à cette réunion demandent donc un délai pour l'élaboration des nouveaux masters, en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques actuelles. Ils demandent que la mise en place du dispositif soit repoussée à la rentrée 2014.

Texte adopté par des représentants des masters enseignement en mathématiques des universités d'Aix-Marseille, Amiens, Angers, Avignon, Besançon, Brest, Bordeaux 1, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand, Corte, Évry, Limoges, Lorraine (sites de Nancy et Metz), Lille 1, Lyon 1, Montpellier 2, Nantes, Orléans, Paris 6, Paris 7, Paris 11, Poitiers, Reims, Rennes 1, Rouen, Strasbourg, Toulouse 3, Tours, Valenciennes, Versailles Saint-Quentin. ●

MOTIONS DES SECTIONS

Le CNU et le projet de loi → par Alain Policar

De nombreuses sections se sont associées à la CP-CNU pour affirmer l'importance des missions du CNU dans la gestion des carrières des enseignants-chercheurs. Seul le CNU, écrivent-elles unanimement, apporte, notamment par la procédure de qualification, la garantie d'un statut national, « rempart contre les contractualisations individualisées voulues au nom de l'harmonisation européenne » (section 11) et assurance d'une « qualité scientifique établie de manière indépendante et équitable » (section 21).

Les motions votées ont, dès lors, exprimé leur opposition à l'évaluation individuelle récurrente obligatoire. Elles ont



déploré que le projet de loi « ne s'engage pas à rétablir des financements pérennes » (section 10), seuls en mesure de garantir l'indépendance scientifique. Elles soulignent avec force le danger des réformes envisagées, comme celles du Capes et du master enseignement, danger de nature « à affaiblir le contenu disciplinaire de la formation universitaire » (section 14), d'autant que le texte du projet de loi ne dit « rien de la formation à la recherche fondamentale » (section 22). Enfin, certaines sections expriment des doutes

sur le fonctionnement actuel des comités de sélection et suggèrent « la mise en place de commissions de recrutement élues pour quatre ans » (section 22). ●

MORT DE LA RGPP ?

Faux-semblant

→ par Alain Policar

La RGPP (révision générale des politiques publiques) désigne la politique menée de 2007 à 2012, dont on connaît les effets délétères sur la pérennité de nos missions de service public. L'actuel gouvernement souhaite lui substituer la MAP (modernisation de l'action publique). S'agit-il réellement d'une autre orientation ? Il est fortement permis d'en douter, tant l'objectif reste la baisse des dépenses publiques sous le fallacieux prétexte d'une amélioration des politiques publiques. Il y a tout lieu de craindre, au contraire, qu'au lieu de préserver notre modèle social, les politiques d'austérité conduisent inexorablement à son démantèlement. L'alternance promise n'est donc sur ce point, comme sur tant d'autres, qu'un leurre destiné à masquer la soumission au diktat des marchés financiers. ●

Élections à Strasbourg : le SNESUP à l'offensive



Le SNESUP-FSU de l'université de Strasbourg a amplement contribué au succès des listes d'ouverture « Responsabilité, Démocratie, Collégialité » lors des élections dans les conseils centraux du 20 novembre dernier : 26 élus dans les trois conseils et 45 % des voix dans les collèges A et B du CA, contre 28 % en 2008. Cette forte progression n'a cependant pas permis d'empêcher la réélection d'Alain Beretz, obtenue grâce à l'appui de 4 élus étudiants de l'AFGES (FAGE) et à l'abstention des élus Biatss de la CGT et du SGEN-CFDT, organisations qui soutenaient pourtant les listes RDC.

UNE CAMPAGNE TRÈS TENDUE

Affaibli par une gestion financière hasardeuse et une politique de coupes sombres dans l'offre de formation, le président sortant n'a reculé devant rien pour contrer les listes RDC qui lui opposaient une plateforme solide et sur laquelle s'appuyait Jacques Haiech, syndiqué SNESUP et candidat RDC à la présidence : tentatives de débauchage de membres de nos propres listes, utilisation de la communication de l'université pour favoriser des candidats et marchandages en tous genres. Le sommet a été atteint avec la validation fautive puis l'invalidation tardive par le président d'une seconde liste d'opposition qui

dérogeait à l'obligation légale de représenter quatre secteurs disciplinaires. Un recours au TA a été déposé par un membre de cette liste.

UN AVENIR BIEN SOMBRE POUR LA DÉMOCRATIE UNIVERSITAIRE

Le début chaotique de la mandature d'Alain Beretz n'annonce aucun changement de politique. Fémiste proclamé, le président a réussi le tour de force de faire élire une équipe de VP composée d'une femme sur 9 membres ! Quatre sont reconduits, dont le 1er VP et le VP RH qui ont un bilan plutôt chargé.

En choisissant la continuité, Alain Beretz prend un double risque : se couper davantage d'une communauté universitaire qui lui a pourtant envoyé un signal fort lors de ces élections, et ressembler de plus en plus à un gouvernement qui ne connaît que les changements cosmétiques. Il est à craindre que l'université de Strasbourg n'ait pas fini d'expérimenter les dégâts d'une loi LRU reconduite, d'une autonomie mortifère et d'une politique qui n'a « d'excellence » que le nom. Les combats à venir ne seront pas moins rudes que les précédents. ●

Pascal Maillard, Secrétaire de section

Les livres anciens de la BnF privatisés

La ministre de la Culture a annoncé mi-janvier deux partenariats publics-privés pour la numérisation de 70 000 livres anciens (de 1470 à 1701) et 180 000 disques microfilm conservés dans les collections de la BnF. Ces accords conclus dans le cadre des Investissements d'Avenir et signés par sa filiale *BnF-Partenariats* prévoient une exploitation commerciale exclusive sur dix ans, privatisant de facto l'accès à ces ressources constituées pour une grande part d'œuvres du domaine public.



La société Proquest, le « partenaire » retenu pour les livres anciens, est un fournisseur majeur de l'IST avec ses bases de données, ses collections mondiales d'œuvres numérisées (thèses, revues...) et ses services pour les bibliothèques. Dans un rapport de force déjà déséquilibré, cette société américaine propose fort cher ses produits aux bibliothèques universitaires. Sauf à ce que la communauté de l'ESR ne renonce à l'accès aux livres anciens numérisés de la BnF,

on se trouvera bientôt dans la situation absurde où l'État financera ce nouvel instrument avec le versant ESR des investissements d'avenir (via l'acquisition d'une licence par le projet ISTE), alors que la base numérisée aura déjà été financée pour plus d'un tiers par le versant Culture du grand emprunt. Cela en assurant le bénéfice de l'un des plus gros du marché et en renforçant sa position dominante en Europe ! Un bien bel investissement d'avenir. ●

Bernard Teissier, SNASUB-FSU



Un budget de rigueur

Le budget de Lille 1 en 2013 restera un budget de rigueur avec une prévision de réduction de 12 % des dépenses de fonctionnement. Si le gel d'emplois est évité, l'incertitude plane sur la capacité à assumer le GVT ! La perspective de 10 créations d'emplois sur les 1 000 du plan Fioraso est bien dérisoire face aux besoins (estimés à une centaine d'emplois en 2009, et plus encore auparavant) : 7 emplois financés sur ressources propres seront stabilisés, donc 3 créations nettes sont attendues. Mais le plafond d'emplois d'État entérine une nouvelle baisse de 7 Contrats Doctoraux Uniques après la perte de 8 CDU en 2012. Les multiples redéploiements de postes ne permettent pas de compenser le manque global d'emplois. L'ère du dialogue de gestion est advenue : les UFR reçoivent une batterie d'indicateurs comparatifs comme préalable à des négociations portant sur leur financement (patrimoine, personnels et fonctionnement). Derrière la nécessité d'affronter collectivement les contraintes se cache mal l'arrivée d'une comptabilité analytique dictant la politique de formation. Les élus FSU-CGT se sont abstenus, comme ils l'ont fait depuis le passage aux RCE qu'ils dénoncent régulièrement.

En pleine rédaction du contrat quinquennal, le président de Lille 1, P. Rollet, entend relancer le projet de création d'une université de Lille. Nommé fin décembre, administrateur provisoire du PRES Lille Nord de France, il ne cache pas son ambition de profiter de la possibilité annoncée dans le projet de loi d'orientation de passer en communauté d'universités pour renforcer les coopérations régionales que le PRES-EPCS n'a pas su développer. ●

Christophe Vuylstecker, secrétaire de section



Comment licencier les précaires

Jouant sur la peur de « la tutelle rectorale », le président de l'université a fait voter le budget le 21 janvier dernier, après un premier budget présenté en déséquilibre le 14 décembre et de ce fait refusé par le recteur. Résultat : 22 pour, 1 abstention, 8 contre. 22 « pour », qui ont cru seulement voter sur des chiffres ? Il faut pourtant tout lire : entre autres mesures d'austérité, dans les annexes de ce budget catastrophique il est prévu de ne pas renouveler 26 contrats BIATSS, autrement dit de licencier des précaires !

C'est donc cela garder la main sur le budget ? Faire le sale boulot serait préférable à la tutelle rectorale ?

À l'heure où ces lignes sont écrites, nous préparons en intersyndicale la présentation au CA du lendemain d'une motion décidant le renouvellement de tous les contrats correspondant aux besoins permanents, avec d'autant plus de force que le déficit de 350 postes est reconnu depuis plusieurs années, même par le ministère. Nous nous appuierons sur une motion du même ordre votée lors de l'AG du 5 février qui a réuni étudiants et personnels pour une présentation et un débat autour des problèmes budgétaires de l'Université. Nous serons particulièrement intéressés par l'attitude des personnalités extérieures, notamment les représentants des collectivités territoriales, qui appartiennent tous à un parti représenté au gouvernement. Enfin nous espérons que certains élus étudiants et certains élus du personnel saisiront l'occasion pour rectifier leur position. ●

Hervé Lelourec, élu SNESUP au CA



Genre et Université : nouvelles analyses, nouvelles pratiques ?

→ Dossier Coordonné par Michelle Lauton et Annliese Nef

Alors que le genre s'est imposé comme un domaine d'études universitaire, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) fait depuis quelques années de l'égalité homme/femme (entendue sur le mode de la parité le plus souvent) une de ses priorités, au moins théorique. Or, paradoxalement, loin de tirer profit des études qui pourraient être menées par les nombreux chercheur-e-s travaillant sur cette thématique en vue d'établir un bilan chiffré réfléchi bien plus fin que celui existant aujourd'hui, le MESR propose des mesures qui, si elles ne sont pas précédées d'une réflexion approfondie et accompagnées d'une analyse largement diffusée et partagée, risquent de n'avoir aucun impact, même en admettant qu'elles soient appropriées.

Il convient en effet de distinguer d'abord les dysfonctionnements qui tiennent aux institutions universitaires, aggravés par la loi LRU, et les difficultés spécifiquement liées aux représentations de genre et aux dynamiques de domination qui leur sont liées. Il revient au mouvement syndical de s'emparer des questions liées au genre, non seulement afin de promouvoir une véritable égalité homme/femme (cf. le récent congrès de la FSU), mais aussi de faire toute leur place aux questions liées aux orientations sexuelles et à la sexualité, elles aussi analysables en termes de genre. Le syndicalisme universitaire a ici une responsabilité particulière, tant recherche et enseignement sont essentiels pour mettre au jour les impensés liés au genre et les déconstruire auprès du plus grand nombre.

Promouvoir l'égalité professionnelle dans les universités : le rôle des missions égalité Femmes-Hommes

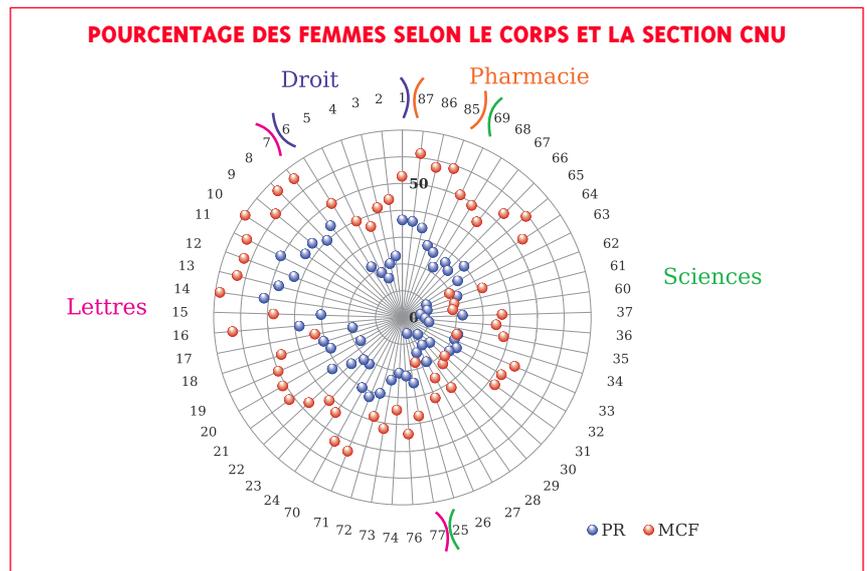
→ par Laurence Marsalle, MCF Mathématiques, Chargée de mission pour l'égalité Femmes-Hommes, université Lille 1

Afin d'objectiver le discours sur les inégalités liées au sexe et combattre les prénotions, la tâche prioritaire est de disposer de données sexuées.

Les premières missions égalité Femmes/Hommes (F/H) sont apparues dans les années 2000, suite à une volonté politique du Fonds Social Européen d'avancer sur la question de l'égalité des sexes. Plus récemment, la charte votée par la CPU en 2009 a entraîné une nouvelle vague de créations de missions égalité F/H dans les universités. À ce jour, on en compte environ 40, dans les 83 universités françaises. Ces missions et leurs moyens (financiers et humains) sont très variables. Cela va de l'université Paris Diderot-Paris 7, qui a un service dédié au sujet (Pôle égalité Femmes-Hommes), à des universités où cette mission est associée à d'autres (égalité des chances, handicap), ce qui peut conduire au délaissement de l'une d'entre elles. Cette diversité peut s'expliquer par les conditions de création de la mission : est-elle le fruit d'une réelle volonté politique d'une équipe de direction, d'une volonté d'affichage, ou bien d'une bataille entre un individu sensibilisé à la question de l'égalité professionnelle et une équipe de direction au mieux indifférente ? Tout cela a un impact certain sur chaque mission.

Une tâche prioritaire : produire des données sexuées

En quoi consiste les tâches de ces missions ? D'après mon expérience, l'un des premiers objectifs en matière d'égalité professionnelle est d'assurer la production régulière et suivie de données sexuées. Je dirais même que toutes les données devraient l'être. Car dès que l'on se pose des questions un peu fines sur ce sujet (et c'est un sujet qui doit être abordé avec finesse), on a besoin de chiffres pour comprendre les causes des inégalités. Par exemple, en tant qu'élue au CEVU, j'ai participé à la promotion locale des maîtres de conférences (MCF) à la hors classe⁽¹⁾. Régulièrement, on avait le sentiment que les femmes réussissaient mieux. Les chiffres dont je dispose indiquent en effet un meilleur taux de réussite chez les femmes que chez les hommes. L'explication souvent avancée est que les femmes attendraient d'avoir un très bon dossier pour être candidate. Si cette explication est juste, on devrait alors mener une campagne d'information pour aller contre cette autocensure. Mais pour la valider, il faut disposer, sur une dizaine d'années, des nombres sexués de



Les inégalités professionnelles rencontrées au sein des universités ne sont qu'une déclinaison des inégalités liées au sexe qui traversent la société dans son ensemble.

MCF promouvables ayant été candidates et ayant été promus. Pas si simple...

Un autre exemple, d'actualité, a trait à la volonté de l'État de rendre plus paritaires des instances telles que les conseils d'administration (CA) ou les comités de sélection (CS). Certaines mesures volontaristes ont vu le jour (loi n° 2012-347, article 55 sur les CS, qui demande une proportion minimale de 40 % de chacun des deux sexes) ou verront peut-être le jour (listes alternées pour le CA⁽²⁾). Ici, on se heurte souvent à l'argument selon lequel les femmes, parfois peu nombreuses dans leur établissement ou leur section CNU, vont être surchargées de travail. Certes. Mais, là encore, regardons les chiffres : à Lille 1, en 2009, la proportion de femmes parmi les enseignants et enseignants-chercheurs était de 28 % ; mais 34 % touchaient une prime pour responsabilité pédagogique. Cette surcharge de travail ne semble pas poser problème, peut-être parce qu'elle est apparue « naturellement » ! Ainsi, les chiffres permettent d'objectiver le discours sur les inégalités liées au sexe, de sortir du ressenti de chacun et parfois de propositions du café du commerce. Au-delà, ils

permettent une analyse statistique et sociologique qui renforcent cette indispensable objectivation et également sans doute de constater que les inégalités professionnelles rencontrées au sein des universités ne sont qu'une déclinaison des inégalités liées au sexe qui traversent la société dans son ensemble. La diminution de la proportion de femmes lorsque l'on passe des MCF aux PR dans toutes les sections CNU (cf. graphique), n'est que la version universitaire du fameux « plafond de verre », expression signifiant que les femmes accèdent plus rarement que les hommes au plus haut niveau de leur profession. Une piste d'action pour y remédier parmi d'autres : sensibiliser tous nos étudiant-e-s, lors de leur parcours universitaire, à la question des rapports sociaux de sexe... ●

(1) À Lille 1, les CEVU et CS restreints, réunis, établissent une liste de promus qui est ensuite examinée par le CA restreint.

(2) Voir page 32 de l'avant-projet de la loi sur l'ESR (version du 15 janvier) : www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6550&ptid=5&cid=2030

Un itinéraire au prisme du genre : femme, enseignante-chercheure, éducation physique et sportive

→ par Sigolène Couchot-Schiex, maîtresse de conférences en STAPS, université Paris-Est Créteil, OUIEP, IUUFM

En usant du concept de genre, l'auteure s'est employée à faire émerger différences et/ou similitudes de l'enseignant.e d'EPS à partir d'une étude descriptive *in situ*.

Un parcours professionnel se résout mal à ne pointer que quelques rencontres. C'est pourtant le choix que je fais dans cette présentation car je donne un sens décisif à celles que je présente et qui m'ont conduite à intégrer l'UPEC comme enseignante-chercheuse en septembre. Présentation d'un itinéraire au prisme du genre ou aux prises avec le genre ? Professeure agrégée d'Éducation physique et sportive (EPS) au début des années 1990, la lecture d'une revue professionnelle m'a amenée à rencontrer un article d'A. Davisse (IPR-IA Académie de Créteil) et M. Volondat⁽¹⁾ (IGEN-EPS) interrogeant la réalité de la mixité dans cette discipline scolaire. Cet article a été le catalyseur d'un questionnement qui ne m'a plus quittée. La rencontre avec un objet d'étude peut advenir de multiples façons, mais il me semble qu'il réfracte une étincelle intime du chercheur.e en tant qu'individu.

Ce questionnement, devenu objet de recherche, s'est orienté dans le cadre de ma thèse sur les effets du genre des enseignant.e.s d'EPS. Lors de l'initiation de ce travail en DEA (1999), le terme de *genre* n'avait pas en France l'audience qu'il a conquise depuis. C'est le concept de sexe qui prévalait et qui considérait la position de domination dans laquelle les femmes font l'expérience de la différence. Mon choix du concept de genre a été porté par la rencontre d'un outil scientifique issu de la psychologie sociale, un test d'assignation de genre : le BSRI (*Bem Sex Roles Inventory*). Dès la naissance, tout être humain est classé dans l'une des deux catégories de sexe s'excluant mutuellement. Cette catégorisation génère des comportements et des attentes différenciées s'organisant autour d'une bipolarité masculinité vs féminité. À l'issue de ce test les personnes des deux sexes sont classées selon quatre catégories de genre : féminin, masculin, androgyne ou non différencié.

C'est donc en usant de ces concepts et outils que j'ai tenté de faire émerger les différences et/ou les similitudes des pratiques des enseignants d'EPS. Cette étude *in situ* a été menée auprès de seize enseignant.e.s (huit hommes, huit femmes répartis selon les quatre catégo-

ries de genre). En quelques éléments rapidement évoqués, la conclusion de cette étude montre que le genre et le sexe se combinent soit en se renforçant lorsqu'ils sont de même type (femme féminine et homme masculin) soit en se nuancant lorsqu'ils sont croisés (femme masculine, homme féminin). Ces résultats pourraient apparaître comme des évidences, mais ils démontrent scientifiquement que « l'enseignement n'est pas neutre ». Par son identité personnelle et professionnelle l'enseignant.e contribue à la fabrication des inégalités sexuées en milieu scolaire à travers différents médiateurs (climat de classe, contenus d'enseignement,

interactions, modalités de l'activité d'apprentissage...) et à la reproduction des rapports sociaux de sexe⁽²⁾ sans qu'il/elle en soit conscient.e.

Pendant la réalisation de cette thèse, j'ai eu l'occasion de travailler dans l'ERTÉ « Genre éducation corps » sous la direction de G. Cogérino et de T. Terret du laboratoire CRIS Lyon 1.

Entre 2000 et 2005, d'autres thèses ont exploré le genre en EPS.

Un recrutement à l'IUFM de Lyon m'a ouvert l'accès à un groupe dédié aux problématiques du genre. Sous l'impulsion de M. Zancarini-Fournel, le GEM (Genre égalité mixité) a développé des recherches pluridisciplinaires fructueuses, ciblant par exemple la lutte contre les stéréotypes et la transformation des pratiques des enseignant.e.s. D'autres collègues lyonnais m'ont poussée, par des collaborations et

encouragements, à poursuivre jusqu'à l'obtention d'un recrutement comme EC.

Aujourd'hui, les problématiques liées au genre font l'actualité. Le champ de recherche s'est largement développé, propice à la création fin août d'une association de recherche francophone sur le genre en éducation et en formation (ARGE). Avec l'installation des nouvelles ESPÉ, notre association travaille à l'institutionnalisation de la thématique conformément au nouveau cadre national des formations du professorat et de l'éducation. Localement, l'Observatoire (OUIEP) auquel je participe constituera un appui structurel d'envergure.

Il reste tellement à comprendre des femmes et des hommes au prisme du genre... Peut-être éveillerons-nous de nouveaux intérêts ? Mes perspectives de recherche actuelles s'emploient à conserver une cohérence avec le genre en EPS, mais aussi à explorer de nouvelles thématiques telles que l'homophobie en milieu scolaire qui émerge parfois dans cette discipline. Enfin la théorie de l'intersectionnalité (sexe, classe, race) pourrait permettre de mieux comprendre ce qui permet ou interdit l'accès aux activités physiques et/ou sportives au-delà des stéréotypes sexués. ●

(1) Davisse, A. et Volondat, M. (1986), « Mixité, pédagogie des différences et didactique », *Revue EPS* n° 206, p. 53-56

(2) Mosconi, N. et Loudet-Verdier, J. (1997). « Inégalités de traitement entre les filles et les garçons », in C. Blanchard-Laville (éd.), *Variations sur une leçon de mathématiques. Analyse d'une séquence : « L'écriture des grands nombres »*, Paris, L'Harmattan

▼
Mes perspectives de recherche s'emploient à explorer de nouvelles thématiques telles que l'homophobie en milieu scolaire.
 ▲



Depuis quelques années, les femmes mettent KO les préjugés

Vers la parité F-H dans l'enseignement supérieur ?

→ par Hélène Guennou, MCF honoraire à Paris-Sud

Si l'on souhaite diminuer les discriminations de genre et l'influence des stéréotypes dans l'enseignement d'autres obligations que celles concernant la parité dans la gouvernance. La question de l'égalité de l'environnement sociétal, ni des conditions d'exercice de nos métiers.

Le 23 juillet 2008, une loi a élargi le champ d'application du 1er article de la Constitution. Désormais « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Qu'en est-il, 4 ans après, dans l'enseignement supérieur et la recherche ? Contrairement à une idée reçue, ils ne sont pas à l'abri des discriminations de genre et de l'influence des stéréotypes sur les rôles et aptitudes respectifs des femmes et des hommes.

La mixité existe-t-elle ? Oui, mais pas depuis très longtemps

- **Quelques dates :** 1862 : Première femme titulaire du baccalauréat créé en 1808 (Julie-Victoire Daubié) ; 1868 : Première femme licenciée en Sciences à la Sorbonne (Emma Chenu) ; 1872 : Première femme licenciée en Lettres à la Sorbonne (Julie-Victoire Daubié) ; 1875 : Première femme à soutenir une thèse en médecine (Madeleine Brès) ; 1883 : Premières femmes agrégées en lettres et sciences ; 1888 : Première femme docteur ès sciences (Augusta Klumpke) ; 1903 : Première femme Prix Nobel (Marie Curie) ; 1906 : Première femme professeure de physique à l'université (Marie Curie).
- **Ouverture des grandes écoles aux femmes :** ENA : 1944 ; Ponts et Chaussées : 1959 ; Mines : 1969 ; Polytechnique : 1972 ; 1979 : Première femme à l'Académie des sciences (Yvonne Choquet-Bruhat) 1980 : Première femme à l'Académie Française (Marguerite Yourcenar).

La parité ? Globalement... oui côté étudiant-e-s, non côté professions :

- Les pourcentages de femmes parmi les étudiant-e-s varient selon le niveau, soit en 2011⁽¹⁾ : Licence : 56,5 %, Master : 59,6 %, Doctorat : 48 %. Il y a une grande hétérogénéité suivant les disciplines (tous niveaux confondus) : langues : 74,1 %, lettres : 70,8 %, sciences de la nature et de la vie : 60 %, sciences éco et gestion : 52,4 %, STAPS : 30,4 %, sciences fondamentales et applications : 28,2 %. Cela renvoie aux stéréotypes encore très présents sur le travail des femmes (salaire d'appoint, rôle par rapport aux enfants, difficultés à exercer des

responsabilités...), nombre de filles se détournant des études longues. Pour les études scientifiques, c'est encore pire.

- Parmi les enseignant-e-s – chercheur-e-s et les chercheur-e-s des EPST : % F = 35,9 % en 2010 (pour les EC : 35,8 %) ; parmi les PU/DR : 23,9 % ; MC + CR : 41,9 %. Ainsi, les femmes ont plus de difficultés à mener une carrière de pro-

fesseur (ou DR), le passage MCF/PR (ou équivalent) étant un obstacle, dont les causes multiples sont à analyser.

- Parmi les enseignant-e-s de second degré (42,4 % de F en 2009), elles représentent un pourcentage proche de celui des MC. Cela n'est pas à l'image du second degré, où elles représentent 57,1 % des enseignants.

Et l'égalité ? On en est encore très loin

S'il y a des secteurs où, parmi les MC, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes, ce n'est jamais le cas parmi les PU ! Quelques exemples (chiffres 2008 /09)⁽²⁾ :

	Tous groupes	1 - Droit	3a - Littératures	4a - Sc. Hum.	5a - Maths	6 - Physique	10 - Biologie
PU	19,7 %	26 %	40 %	28,1 %	10,7 %	11,3 %	22,6 %
MC	41,9 %	46,6 %	63,7 %	50,8 %	26,7 %	27 %	52,7 %

À l'Université comme ailleurs, plus on monte dans la hiérarchie et moins il y a de femmes, la situation des maths s'étant particulièrement dégradée depuis la suppression des agrégations masculine et féminine.

Et au CNU ?

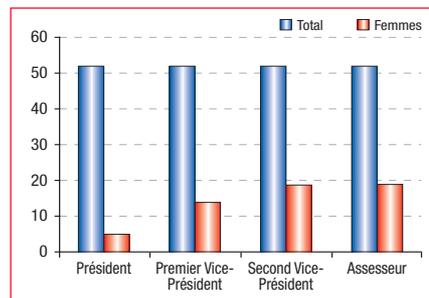
Parmi les membres élus du Conseil National des Universités, chiffres DGRH :

	2003	2007	2011
Collège A	19,6 %	25,7 %	31,2 %
Collège B	44,7 %	45,9 %	44,3 %

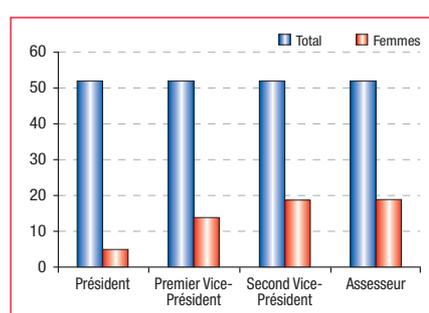
La proportion d'élu(e)s en collège B reste constante, celle du collège A augmente.

- Parmi les membres des bureaux : de fortes inégalités, tant côté B (MC, CR : 2^e VP, Assesseur) que A (PR, DR : Président, 1^{er} VP) où l'écart est encore plus grand et s'atténue peu de 2007 à 2011 :

Bureaux CNU 2007



Bureaux CNU 2011



Progresse-t-on vers plus de parité et d'égalité ? Très lentement :

- Le taux de féminisation des corps des professeur-e-s et des maître-sse-s de conférences augmente :

	1992	2002	2012
PU	13,9 %	17,4 %	23,4 %
MCF	32,9 %	38,6 %	42,6 %

Si le rythme moyen de progression restait inchangé, le corps des MC serait paritaire en 2027 et le corps des PU serait paritaire en 2068 ! – En matière de parité, il peut aussi y avoir des fluctuations, voire des reculs. L'examen du nombre de femmes accédant à des responsabilités montre une amplification des distorsions. Le nombre de président-e- des universités a régressé lors des dernières élections⁽³⁾.

Et l'avenir ?

Suite à la réunion du Comité Interministériel aux droits des femmes (30-11-2012⁽⁴⁾), une Charte pour l'Égalité F-H a été signée le 28 janvier 2013⁽⁵⁾ par CPU, CGE et CDFI avec les ministres N. Vallaud-Belkacem (Droits des Femmes) et G. Fioraso (ESR) qui ont présenté près de 40 autres mesures supposées rendre effective l'égalité femmes-hommes à l'Université :

- intégration systématique de l'égalité femmes-hommes dans le dialogue contractuel entre MESR et établissements ;
- promotion d'enseignements sur l'égalité et le genre dans toutes les filières ;
- actions de prévention et de lutte contre toutes formes de violence faites aux femmes, dont le harcèlement sexuel ;

Donnons-nous les moyens (législatifs, humains, financiers...) d'aboutir dans un avenir proche à une égalité effective.

Chiche !

Recrutement supérieur, il faudra prévoir
F-H à l'université n'est déconnectée ni de

En mathématiques aussi, des stéréotypes

→ par Michelle Lauton

Une étude du centre Hubertine Auclerc sur les manuels de mathématiques montre que peu d'entre eux se font les vecteurs d'une culture de l'égalité.

– soutien aux recherches sur le genre dans les axes prioritaires de programmation de la recherche.

Des mesures contraignantes pour assurer la parité dans la gouvernance des universités figureraient dans la loi sur l'ESR. Un Comité de l'Égalité (COMÉGAL) est placé auprès de la ministre de l'ESR pour coordonner et suivre ce dossier.

Cette nouvelle démarche gouvernementale est, sans nul doute, une avancée. Mais pour aboutir à une réelle égalité F-H à l'université, il ne suffira pas d'incitations. La loi sur l'ESR devra prévoir d'autres obligations au-delà de la parité dans la gouvernance ou de la nomination d'un-e référent-e Égalité. Des moyens seront nécessaires pour progresser...

La question de l'égalité F-H à l'université n'est pas déconnectée de ce qui se passe dans le reste de la société et des conditions d'exercice de nos métiers. Ainsi :

– le projet de loi ne remet pas en cause l'existence des comités de sélection (créés par la loi LRU) pour le recrutement des enseignant-e-s – chercheur-e-s ; est-on sûr qu'en les conservant (un comité ad hoc par concours ; majorité d'extérieurs ; tous nommés...), on pourra augmenter les proportions de femmes parmi les recruté-e-s ? Une structure du type des ex-commissions de spécialistes (pérenne, gérant tous les recrutements d'une discipline, majorité d'élus...) ne serait-elle pas plus adaptée pour mettre en œuvre la politique de l'université en matière d'égalité ?

– les difficultés financières de nombreux établissements les ont conduits parfois à geler des postes statutaires, à retarder des recrutements. Favoriserait-on ainsi le recrutement de femmes dans l'ESR et le nécessaire développement des enseignements et recherches sur le genre et les discriminations ?

En résumé, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Une volonté politique est affichée pour aller vers l'égalité réelle F-H dans l'ESR. Il faudra aussi convaincre nos collègues, hommes comme femmes d'ailleurs : certains pensent que si on ne recrute pas les femmes ou si les MC femmes ne passent pas PU, c'est parce que : 1) elles ne le veulent pas, 2) le vivier est insuffisant. La tâche ne sera pas aisée.

Nous disons chiche ! Donnons-nous les moyens (législatifs, humains, financiers...) d'aboutir dans un avenir proche à une égalité effective. ●

(1) Chiffres clés dans l'enseignement supérieur ; dossier MESR pour la signature de la Charte sur l'Égalité du 28/01/13.

(2) Enquête bisannuelle du MESR-DGRH, juin 2009 : démographie des personnels enseignants de l'enseignement supérieur en 2008-09.

(3) 2004 : 7 femmes sur 82, 2008 : 16 sur 83, 2012 : 8 sur 80.

(4) Informations : <http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/pour-une-troisieme-generation-des-droits-des-femmes>.

(5) Id. <http://femmes.gouv.fr/category/egalite/>.

Le centre Hubertine Auclerc⁽¹⁾, qui étudie les représentations sexuées dans les manuels scolaires, diffuse une étude sur les manuels de maths de terminale⁽²⁾. Celle-ci permet de s'interroger sur les rapports entre discipline mathématique et réalité sociale. Imagine-t-on que les manuels de mathématiques – et même les sujets d'examen – ne comportent aucune représentation sexuée⁽³⁾... que les programmes de mathématiques n'ont rien à voir avec l'intérêt des filles pour la discipline ? En toile de fond de ces aspects, on observe aujourd'hui la disparition de la géométrie, le regain des statistiques sans s'interroger sur la pertinence des données

et des études menées, la quasi-absence des démonstrations, éléments qui ne concourent guère à l'objectif de développer l'esprit critique...

L'étude a notamment porté sur la détermination ou l'indétermination du genre du personnage, son statut historique ou fictionnel, les activités socio-économiques et les documents iconographiques. Le constat est accablant : la sous-représentation des femmes est flagrante (1 sur 5) ; les personnages féminins sont peu divers, cantonnés à des métiers usuellement féminins (assistante médicale, hôtesse, infirmière, « la » standardiste, « la » secrétaire...). On ne trouve que 35 personnages historiques féminins contre 1 057 masculins et 631 femmes sur 2 256 personnages de fiction. Les femmes illustres présentes dans les pages sont souvent associées à leur mari (Marie Curie) ou à leur frère (Simone Veil). Quant à Sophie Germain, qui a pourtant donné son nom à un théorème et à un lycée parisien, un seul manuel indique qu'elle a refusé de se soumettre aux mœurs de son époque et qu'elle échangea avec les plus grands scientifiques de son temps.

Dans les perspectives d'évolution, les auteurs de l'étude ont examiné le sujet

des probabilités et des statistiques. Si certains manuels montrent bien l'inégalité femmes-hommes en matière de salaires et de temps partiel, ils sont encore bien peu nombreux à se faire les vecteurs d'une culture de l'égalité, alors que le choix d'exercices pourrait le permettre.

Lever ces stéréotypes concernant les maths, et plus généralement les sciences, est une condition pour que plus de filles se dirigent vers les sciences... et notamment les maths ! ●

La sous-représentation des femmes est flagrante (1 sur 5) ; les personnages féminins sont peu divers, cantonnés à des métiers usuellement féminins.

(1) Centre francilien de ressources pour l'égalité hommes-femmes.

(2) « Égalité femmes-hommes dans les manuels de mathématiques, une

équation irrésolue ? », Ambre Elhadad et Amandine Berton-Schmitt, nov. 2012.

(3) La réponse est clairement NON pour les manuels et sujets de BTS ou DUT de mathématiques pour la gestion et de mathématiques financières, où le personnage en situation est souvent « un » commerçant, propriétaire, emprunteur...

Ouvrière-tourneuse dans une usine de métallurgie pour l'aéronautique (1942). Texas, États-Unis



© Hollem, Howard R.

Les études de genre au sein de l'Enseignement et de la Recherche en France aujourd'hui

→ par Michèle Riot-Sarcey, professeur d'histoire, université Paris 8, coresponsable de la Fédération nationale sur le genre

Les études de genre ne sont pas réductibles à la nécessaire lutte en faveur de l'égalité. Au-delà, elles mettent à jour le dispositif hiérarchique de domination entre hommes et femmes et contribuent à mettre un terme au renouvellement constant des inégalités des sexes.

Le genre en France est désormais un champ d'étude universitaire, particulièrement en sciences humaines, mais effet de mode ou contournement des véritables questions, les usages courants ont tendance à limiter son domaine d'application aux études concernant la sexualité et la construction des corps sexués. Or le genre, différent du sexe, n'est pas, loin s'en faut, l'expression d'une orientation sexuelle, comme l'opinion, le plus souvent hostile à l'idée de différence, au regard des normes en vigueur, aime à le penser.

Qu'est ce que le genre ?

Le genre est d'abord un concept qui aide, à mettre à jour, en les questionnant, les relations de pouvoir entre hommes et femmes. Ces relations structurent l'organisation sociale autour d'un dispositif hiérarchique de domination à partir duquel se dessine le devenir des collectifs. Historiquement et dans la plupart des sociétés, les hommes ont en effet pris prétexte de la nature féminine pour interdire aux femmes les activités publiques en réduisant leur domaine à l'espace domestique. En 1804, encore, dans le Code civil qui servira de modèle à d'autres pays européens, les femmes sont mises sous la tutelle du père puis du mari. Ce n'est qu'en 1965 qu'elles peuvent choisir librement de



© Mark A. Wilson

travailler sans l'autorisation de l'époux. Réfléchir sur le passé des communautés humaines, comme sur le présent des relations entre hommes et femmes, à l'aide du concept de genre, éclaire considérablement leur devenir, mais les études de genre ne peuvent en aucune manière se réduire ou se limiter à la nécessaire lutte en faveur de l'égalité. Hélas, les instances gouvernementales ont trop souvent tendance à fondre dans un même ensemble les questions de visibilité des femmes, de leur accès à l'égalité dans l'espace public comme dans les postes de travail et le

travail de recherche sur le genre. Le volet social, à travers les idées de parité, plus simple à aborder, est ainsi largement privilégié au détriment du travail épistémologique qui suppose une mise en cause des savoirs établis. Ouvrir le monde universitaire à ce nouveau domaine de réflexion implique en effet une mise en examen de toutes les disciplines, actuellement enseignées, à l'aide du concept de genre. L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de contribuer à mettre un terme au renouvellement constant des inégalités des sexes quelles que soient les lois en vigueur.

Bien reçu par les étudiants, le genre s'est imposé aux universités, lesquelles se sont résolues à ouvrir quelques options dans le cursus de licence et des masters genre. Il faut cependant savoir que le travail a été initié, le

Ouvrir le monde universitaire à ce nouveau domaine de réflexion implique une mise en examen de toutes les disciplines, actuellement enseignées, à l'aide du concept de genre.

ÉQUIPES

- Axe transversal Paris 1 : Axe de recherche interdisciplinaire qui rassemble des enseignant-e-s et/ou chercheur-e-s sur le genre.
- Centre d'enseignement, de documentation et de recherches pour les études féministes (CEDREF) de Paris 7 : groupe de recherche sur le genre au sein de l'UFR sciences sociales.
- Centre d'études féminines et de genre (Paris 8) : composante spécifique rattachée à l'UFR « Histoire, Littératures, Sociologie, Genre ».
- Équipe « Genre, travail et mobilité » (GTM) du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESSPPA : UMR CNRS-Paris 8).
- Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre (PRESAGE) à l'IEP-Paris.
- Réseau Flora Tristan : réseau interdisciplinaire qui réunit des

enseignant-e-s et/ou chercheur-e-s sur le genre des établissements du PRES Sorbonne Paris Cité.

- Unité Démographie, genre et sociétés (INED) : unité de recherche sur les inégalités entre les sexes, les violences et les discriminations.
- Équipe Genre et société : Équipe de recherche d'historien-ne-s du genre rattachée au Laboratoire de recherches historiques Rhône-Alpes (LARHRA : UMR CNRS-Lyon 2-Lyon 3-ENS Lyon-Grenoble 2).
- Équipe Simone-Sagesse : Groupe de recherche pluridisciplinaire sur le genre du Centre d'étude et de recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP : UMR CNRS-Toulouse 2-Toulouse 3).
- Arpège : Réseau « Genre, société et politique d'égalité » de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse qui rassemble des enseignant-e-s et/ou chercheur-e-s sur le genre.

supérieur

plus souvent, par des chercheuses militantes et féministes, qui ont adopté le concept par intérêt théorique et méthodologique en cherchant à briser les tabous scientifiques fondés sur des impensés et des présupposés trop rarement interrogés ; un questionnement qui s'est largement développé depuis les années 1970, dans la plupart des pays. Cependant, faute d'avoir préalablement incité les différentes disciplines académiques à débattre de sa pertinence épistémologique et malgré l'engouement récent dont il fait l'objet, nombre d'universitaires français négligent ou écartent délibérément l'apport du genre sous prétexte d'origine impure, c'est-à-dire non scientifique.

Où en sont les études de genre en France (voir encadrés) ?

Après avoir organisé les premiers cours et groupes de recherche sur la question, pour répondre à la demande étudiante, Paris 8, Paris 7, Lyon 2 et Toulouse 2 ont été à l'origine de la Fédération nationale interuniversitaire de recherche sur le genre – Ring –, qu'ont rejoint depuis nombre de collectifs de recherche, à l'initiative de chercheurs isolés. Cette forme de pression sociale a été, semble-t-il, entendue par les différentes autorités institutionnelles, qui ont favorisé l'émergence de différentes structures : instituts, fédérations ou réseaux, Groupes d'intérêt scientifique du CNRS (GIS).

Il faudrait ajouter à cela nombre d'unités d'enseignement et des recherches menées dans la plupart des grandes universités françaises. Ceci explique que la difficulté actuelle soit double. L'éclatement des

travaux sur des thèmes multiples, dont la diversité fait la richesse, suppose une familiarité avec l'interdisciplinarité voire la transdisciplinarité, laquelle a du mal à s'imposer en France. En effet, la réflexion sur les dominations, le pouvoir, les rapports sociaux de sexes, souvent menée parallèlement aux études consacrées aux effets du colonialisme, aux sexualités, à la construction des corps, doit se concilier et se confronter avec l'apport des études relatives au symbolique, au langage, à la traduction, aux transferts culturels, à la représentation de soi et de l'autre. Le tout

constitue un ensemble novateur qui hélas ne bénéficie ni de la légitimité ni de la visibilité institutionnelle dont elle aurait besoin.

À cette forme d'isolement que ressentent les chercheurs, souvent mal entendus par des responsables d'équipes qui abritent leurs travaux, s'ajoute l'éparpillement des structures locales, nationales ; les unes liées aux régions,

les autres aux CNRS, ou à l'université ; structures auxquelles s'ajoute la constellation. C'est pourquoi, dans le rapport élaboré gratuitement par quelques-unes d'entre nous, à la demande du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, et présenté lundi 28 janvier, disponible sur le site de la documentation française : www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000070-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-orientations-strategiques-pour-les-recherches-, nous avons insisté sur ces questions cruciales pour le devenir de la recherche sur le genre. Nous espérons que nos propositions seront entendues

et rapidement mises en œuvre, en particulier par l'organisation d'un Collegium susceptible de regrouper l'ensemble des structures existantes, la recherche et l'enseignement, à tous niveaux, y compris la formation continue et de permettre collaboration, échanges et confrontation avec nos homologues du monde entier. ●

▼
Dans le rapport élaboré à la demande du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, nous avons insisté sur des questions cruciales pour le devenir de la recherche sur le genre.
 ▲

RÉSEAUX INSTITUTIONNELS

- Institut Émilie de Châtelet : Fédération de recherche de la Région Ile-de-France qui réunit plusieurs établissements de l'ESR pour promouvoir les recherches sur les femmes, le sexe et le genre.
- Institut du genre : GIS du CNRS qui réunit 35 universités, institutions et écoles pour soutenir et coordonner les recherches sur le genre.
- Réseau thématique prioritaire études genre : réseau du CNRS sur l'interdisciplinarité (SHS, biologie, écologie...) des recherches sur le genre.
- MAGE (« Marché du travail et genre ») : réseau de recherche international et pluridisciplinaire consacré à la diffusion du genre dans les recherches sur le travail.
- Fédération RING : Réseau interuniversitaire et interdisciplinaire qui agit pour la transmission des savoirs et la coordination de la recherche et des enseignements sur le genre.

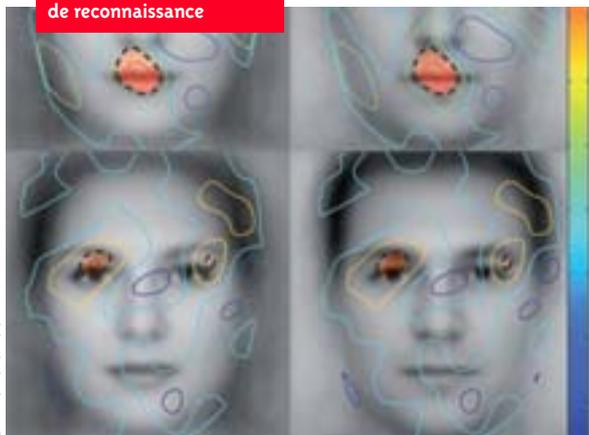
AXES « GENRE » DANS LES LABORATOIRES

Axe « Masculin/Féminin » de l'UMR LIRE (Littérature, idéologies, représentations, XVIII^e-XIX^e siècles) qui existe à Lyon depuis 1995 ; Axe « Genre » du Laboratoire ICT (Identités, cultures, territoires, Université Paris-Diderot) qui existe depuis 1995 ; Axe Inégalités, genre, violence de l'IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, UMR CNRS, EHESS, Paris 13) ; Axe Genre et identités européennes de l'IRICE (Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe)/Paris 1.

RÉSEAUX ASSOCIATIFS

- ANEF** : Association nationale des études féministes. <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/organisme/anef-association-nationale-des-etudes-feministes>.
- EfiGiES** : Association de jeunes chercheur-e-s en études féministes, sur le genre et les sexualités.
- Mnémosyne** : Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre.
- SIEFAR** : Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime.

Étude sur les mécanismes de reconnaissance



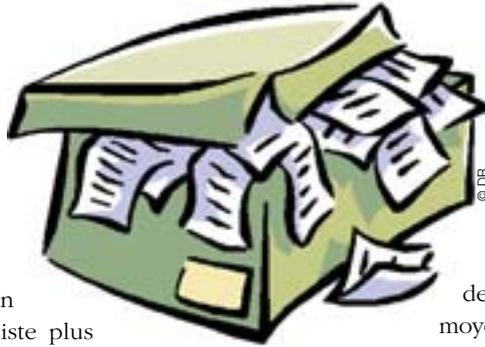
Florilège

→ par Thierry Astruc, secrétaire national

Quelques précieuses ressources documentaires.

Avec l'alternance de mai dernier, le nouveau ministre de l'Éducation a rendu public une série de rapports de l'inspection générale. À l'automne, le rapport Peretti a été présenté au CNESER. Voilà au moins un point sur lequel il y a eu rupture. Vous trouverez ci-dessous un florilège de quelques rapports (avec leur adresse web). Cet article trouve son prolongement sur le site par une liste plus exhaustive.

Dans cet inventaire, il y a forcément des oublis. N'hésitez pas à les signaler à communication@snesup.fr.



COUR DES COMPTES

La filière et les formations en droit dans l'enseignement supérieur
<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-filiere-et-les-formationen-en-droit-dans-l-enseignement-superieur>

Rapport public annuel 2012

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Rapport-public-annuel-2012>

Le campus de Jussieu : les dérives d'une réhabilitation

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-campus-de-Jussieu-les-derives-d-une-rehabilitation>

Les aides aux entreprises en matière d'innovation et de recherche : la cohérence des dispositifs fiscaux et budgétaires
<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-aides-aux-entreprises-en-matiere-d-innovation-et-de-recherche-la-coherence-des-dispositifs-fiscaux-et-budgetaires>

Le contrôle par les services de l'État des fonds de la formation professionnelle

www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-contrôle-par-les-services-de-l-Etat-des-fonds-de-la-formation-professionnelle

Le pilotage par l'État de la politique d'insertion dans l'emploi des personnes handicapées

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-pilotage-par-l-Etat-de-la-politique-d-insertion-dans-l-emploi-des-personnes-handicapees>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Publication en mai 2012 de rapports des inspections générales : IGAENR/IGEN

Le fonctionnement des jurys de VAE, L'école maternelle, Suivi de l'enseignement primaire, Mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants, La mise en œuvre du programme CLAIR, Le remplacement des enseignants absents, Suivi de la mise en œuvre du plan de développement des usages pédagogiques du numérique à l'école, etc.

<http://www.education.gouv.fr/pid254/tous-les-rapports.html>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Budget de la Mission enseignement supérieur et recherche 2013, Les élections des représentants des étudiants au CNESER,

Rapport de la mission Peylet (Projets immobiliers opération campus), Rapport Peretti sur l'organisation de la formation dans les universités, Crédit Impôt Recherche, Allocations des moyens aux unités de recherche par les organismes de recherche, rapports IGB et IGAENR, cadrage macroéconomique des moyens alloués aux universités depuis 2007, Étude des mécanismes internes d'allocation des moyens dans les universités, La valorisation du doctorat en dehors du monde académique, Rapport 2011 du comité de suivi de la loi LRU, Évaluation de l'impact du crédit d'impôt recherche, etc.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24713/tous-les-rapports.html>

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

<http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/travaux-publies>

Rapport annuel sur l'état de la France en 2012, l'emploi des jeunes, Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes, Rio +20 : un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète, Bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

11^e rapport du Conseil d'orientation des retraites

<http://www.cor-retraites.fr/article386.html>

SÉNAT

<http://www.senat.fr/rapports/rapports-information.html>

Éducation : Groupe de travail sur la sécurité sociale et la santé des étudiants, Réguler la carte scolaire : pour une politique ambitieuse de mixité sociale, le métier d'enseignant au cœur d'une ambition émancipatrice.

Recherche, sciences et techniques : Recherche et innovation en Europe : un pas décisif?, Crédit Impôt Recherche : supprimer l'effet d'aubaine pour les grandes entreprises réorienter le dispositif vers les PME, Investissements d'avenir : un nouvel élan pour la recherche française.

Société : égalité salariale entre les femmes et les hommes

Traités et conventions : Rio plus 20 : l'émergence d'un nouveau monde

Rapports législatifs :

<http://www.senat.fr/themes/dossiers-legislatifs-recherche-sciences-et-techniques-recents.html>

projet de loi de finances pour 2013 (plusieurs rapports), loi tendant à faciliter l'accès aux stages des étudiants et élèves travailleurs...

CONSEIL D'ÉTAT

Rapport public 2012

<http://www.conseil-etat.fr/fr/rapports-et-etudes/rapport-public-2012.html> ●

(1) Avec nos analyses le cas échéant

LICENCES

Quelle lisibilité ?

→ par Claudine Kahane, Marc Champesme, élus au CNESER
et Michelle Lauton, secrétaire nationale

Le projet de loi est très imprécis sur l'évolution des licences, renvoyant pour l'essentiel aux textes réglementaires.

Soyons vigilants pour écarter les dangers et imposer des avancées.

Dans le projet de loi ESR (version du 8 février), sont introduits deux nouveaux objectifs pour le « premier cycle ». Si ce terme figure toujours dans la loi, la liste des diplômes nationaux, elle, reste renvoyée aux textes réglementaires. La première modification stipule que les formations de premier cycle doivent s'inscrire « dans la continuité des enseignements dispensés dans le second cycle de l'enseignement du second degré ». Certes, une meilleure réussite des étudiants exige une amélioration de l'articulation entre second degré et supérieur et de la connaissance mutuelle des contenus enseignés ou des prérequis nécessaires. Cela ne saurait se faire au détriment ni du lien entre enseignements et recherche dès le début des études supérieures – qui requiert notamment l'intervention d'enseignants-chercheurs dès le premier cycle –, ni des ruptures épistémologiques et méthodologiques, elles aussi indispensables.

La nouvelle finalité du premier cycle est de « permettre la constitution d'un projet personnel et professionnel, sur la base d'une spécialisation progressive des études ». Cette formulation nous semble dangereuse par son ambiguïté : si nous sommes favorables à des formations cohé-

rentes, constituées de majeures et de mineures, permettant l'acquisition d'un bagage scientifique équilibré, la construction de parcours professionnels ou des réorientations, nous rejetons, en revanche, l'idée d'une entrée différée dans le cursus par une année préparatoire aux études universitaires.

Rien de précis ne vient cadrer la lisibilité des formations. Ainsi, le projet de loi remplace la procédure d'habilitation par une accréditation, faisant référence à un « cadre national des formations » fixé après avis du CNESER. Mais, il ne donne aucune indication sur les éléments de



© DRF

contenu et les modalités d'élaboration du cadre national des formations dont il précise seulement qu'il « comprend la liste des mentions des diplômes nationaux regroupés par grands domaines, ainsi que les règles relatives à l'organisation des formations ».

LISIBILITÉ, INTITULÉS ET CONTENUS

Pour le SNESUP, la lisibilité des formations exige des intitulés et des contenus définis de la même manière pour des formations équivalentes dans des universités différentes. Elle est indispensable pour que les étudiants puissent choisir leurs études à l'entrée dans l'enseignement supérieur et les poursuivre en changeant d'université en cours ou en fin de cycle. Un premier travail a déjà été engagé sur les mentions de licences dites générales (mais sans articulation avec les masters), par le Comité de Suivi Licence pour réduire les 322 intitulés existants⁽¹⁾.

Le président du Comité de suivi Licence propose qu'une licence puisse « être réputée de mention "D" si au moins 90 crédits, sur les 180 nécessaires à l'obtention du diplôme, relèvent de la discipline "D" ». 42 mentions s'organiseront ainsi autour de cinq domaines : ALL (Arts, Lettres, Langues), DEG (Droit, Économie, Gestion), SHS (Sciences Humaines et Sociales), STS (Sciences, Technologie, Santé), STAPS. En général, les mentions proposées reprennent des intitulés classiques, mais la mention « Sciences pour l'ingénieur (SPI) » est mise en question, alors que de nombreux étudiants de bacs technologiques

du secteur secondaire pourraient entamer leurs études à l'université dans de telles licences. En outre, ce schéma ne propose pas d'intitulés pour les licences bi ou pluridisciplinaires pourtant nécessaires pour former à de nombreux

métiers (enseignement, ingénierie...).

MENTIONS PLURIDISCIPLINAIRES, TRANSVERSALES...

Pour sa part, le SNESUP propose de réfléchir sur les dénominations de licences en considérant trois niveaux (domaine, mention, spécialité ou parcours) et en veillant à ce que la nomenclature rende apparentes les poursuites d'études possibles en master et prenne en compte les licences bi ou pluridisciplinaires. Par exemple, une licence de Langue littérature civilisation étrangère (LLCE) en anglais relèverait d'un domaine ALL, mention LLCE, spécialité ou parcours anglais ; une licence pluridisciplinaire Sciences pourrait relever d'un domaine STS, mention mathématiques, spécialité pluridisciplinaire, si l'enseignement de mathématiques y est prépondérant.

Au-delà de ces questions de lisibilité, il devient urgent d'avancer sur le projet de licence de technologie, dont les objectifs, les contenus, les modalités de mise en œuvre par des collaborations entre IUT et UFR restent encore largement à définir. De telles licences permettraient, mieux qu'aujourd'hui, à des étudiants de suivre une formation technologique cohérente jusqu'à bac + 3, d'élever leur qualification pour une sortie vers l'emploi ou une poursuite d'études.

Aujourd'hui, sur toutes ces questions, l'urgence, c'est le débat, qui doit être mené avec l'ensemble de la communauté universitaire. Il nous faut y tenir toute notre place. ●

(1) Aujourd'hui un diplôme de licence se décline par nom de domaine et mention, les spécialités ou parcours éventuels ne figurant que dans le supplément au diplôme et la fiche RNCP. Avant le LMD, il y avait nettement moins d'intitulés. Un arrêté fournissait un cadrage précis des maquettes des diplômes (contenus, horaires...) pour l'habilitation.

Le SNESUP propose de réfléchir sur les dénominations de licences en considérant trois niveaux (domaine, mention, spécialité ou parcours) et en veillant à ce que la nomenclature rende apparentes les poursuites d'études possibles en master.

Se mobiliser ici, en Europe, et avec les Grecs⁽¹⁾

→ par Marc Delepouve, secrétaire national, responsable du secteur « International »

Devant l'aggravation de la crise européenne et l'affaiblissement corrélatif de la démocratie, il convient de renforcer la mobilisation militante. La coordination Altersummit s'y emploie.

La crise européenne et ses conséquences humaines ne cessent de s'aggraver. À ce jour, les mobilisations nationales ne trouvent pas d'issue. L'austérité, nouvelle forme de la pensée unique en Europe, poursuit son œuvre de destruction de l'emploi, des droits sociaux, des salaires et des services publics. La démocratie est toujours plus contournée et affaiblie. La xénophobie se développe et la menace d'extrême droite se précise. La transition écologique et sociale est remise à demain, alors qu'elle devrait être au cœur de la réponse aux questions de la dette et de la montée du chômage.

Une mobilisation à l'échelle européenne devient une urgence. C'est pourquoi en mars 2012 a été initiée la démarche Altersummit (voir Mensuel 609 de novembre 2012). Celle-ci regroupe : Des réseaux ou organisations européennes (CES, trois fédérations syndicales européennes – services publics, éducation (CSEE) et transports –, Marche mondiale des femmes, CADTM², Association européenne des droits de l'Homme, Greenpeace Europe, Transform !, Euro-marches...). Des organisations nationales (CGT, Solidaires et FSU, Attac, Copernic, les Économistes Atterrés, Espace Marx, LDH, Roosevelt 2012, AC !, la Fédé de la Maison des potes, Ars Industrialis et le Collectif national Audit Citoyen (CAC), pour les Françaises).

Les revendications communes et les urgences portées par le réseau Altersummit donnent lieu à la rédaction d'un document, à ce stade titré « Mémoire des peuples ». Une version de travail se trouve à l'adresse (<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6571&ptid=5&cid=2460>). Elle est organisée autour de quatre thèmes : dette ; austérité/transition écologique ; droits sociaux et revenus ; banques. La démocratie en est un sujet central et transversal. Il est sous-titré « Notre démocratie doit détruire l'austérité... avant que l'austérité ne détruise la démocratie ! ».

Le calendrier se précise. La CES appelle ses syndicats à des mobilisations nationales le mercredi 13 mars (et organise un rassemblement à Bruxelles le 14). L'Altersummit appelle à y participer et à faire connaître ses analyses et revendications. Puis la mobilisation européenne de l'Altersummit de ce 1er semestre 2013 culminera avec un Sommet alternatif, les 7, 8 et 9 juin 2013 à Athènes.

La mobilisation des Grecs dans le processus prend de l'ampleur avec la participation des deux principales centrales syndicales (ADEDY, GSEE), de mouvements (féministes, jeunes, Attac, réseaux de solidarité...) et d'organisations politiques. Des mobilisations seront programmées en France « Sur la route d'Athènes », notamment au mois de mai. Une coordination nationale Altersummit se réunit depuis l'automne 2012. Elle travaille en relation avec le collectif

national pour un audit citoyen, lequel a réuni ses collectifs locaux le 12 janvier dernier à Paris. Ceux-ci, pour lesquels la dimension européenne fait parti des fondamentaux, ont marqué leur volonté d'intégrer l'Altersummit dans leurs activités. Des réunions publiques seront organisées au niveau local. En outre, pour favoriser l'implication locale, pour aller au-delà du public militant, et pour faire le lien entre nos mobilisations d'ici et le proces-

sus de l'Altersummit, des manifestations concrètes de solidarité avec les luttes des peuples d'Europe du Sud, notamment du peuple grec, seront organisées. Des jumelages locaux sont possibles. Cela concerne le secteur de la santé et d'autres domaines des luttes liées aux plans d'austérité : contre la privatisation des services publics, par exemple de l'eau, en Grèce au bénéfice des multinationales françaises et allemandes, sur les questions du logement, de la précarité et des licenciements, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Dans certains pays européens, tels que l'Espagne, au cours des dernières années les baisses cumulées des budgets de l'ESR sont de 10, 20 ou 30 %. Partout l'ESR est détourné au service de la compétitivité économique et de l'attractivité des territoires nationaux ou régionaux. Les libertés scientifiques sont affaiblies, la connaissance est reléguée au second plan, voire dénaturée et victime d'une perte d'authenticité.

Les sections du SNESUP sont invitées à mettre l'Altersummit à leur agenda, à organiser des débats à la fois sur le projet de « Mémoire des peuples » et sur le devenir de l'ESR en Europe, que ce soit en propre, avec la FSU ou dans des cadres unitaires. ●

(1) Cet article reprend de larges extraits de la lettre Altersummit 2 de la FSU.

(2) Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde

▼
Partout l'ESR est détourné au service de la compétitivité économique et de l'attractivité des territoires nationaux ou régionaux.
▲



TUNIS : LE PROCÈS DU DOYEN KAZDAGHLI

Défendre les libertés académiques

→ par Xavier Lambert,
secrétaire national

Notre présence à Tunis exprime notre total soutien à la défense de la laïcité et de la démocratie.

La révolution, il y a un peu plus de deux ans, a apporté simultanément espoir et inquiétudes pour le peuple tunisien. Les années de la dictature Ben Ali ont créé un terreau favorable au développement des forces islamistes par les coups portés systématiquement aux forces progressistes et le désespoir général qui a poussé au suicide Mohamed Bouazizi, moment clef de la révolution. Le parti islamiste Ennahda, largement soutenu par les gouvernements occidentaux, s'empare des principaux leviers politiques à la suite de sa victoire aux élections pour l'assemblée constituante. Maniant l'ambiguïté, Ennahda a favorisé le développement de groupes religieux extrémistes, salafistes en particulier, qui tentent d'imposer la loi islamique à l'ensemble de la société, à travers des opérations coup-de-poing contre des objectifs hautement symboliques liés notamment à la culture et à l'en-

seignement supérieur. L'assassinat du secrétaire général du Parti des Patriotes démocrates unifiés et leader du Front de Gauche, Chokri Belaïd, montre que les forces obscurantistes ont franchi un pas supplémentaire.

Dans ce contexte, Habib Kazdaghli, doyen de la faculté des lettres de la Manouba à Tunis, représentait un symbole très fort du fait de son engagement notoire pour la cause progressiste et laïque. C'est la raison pour laquelle les salafistes lui ont tendu un véritable piège. Deux étudiantes « niqabées » ont investi son bureau et, en sa présence, l'ont saccagé. Elles ont ensuite inventé une histoire de gifles pour le traîner devant les tribunaux.

Conformément au mandat qui m'a été donné par le secrétariat national, j'ai représenté le SNESUP à Tunis lors du procès du doyen Habib Kazdaghli, afin de lui exprimer notre soutien. J'ai fait une déclaration



© DR

à la presse en insistant sur le fait que nous voulions défendre à travers lui les valeurs que représentent pour nous les libertés académiques en même temps qu'une certaine conception de la laïcité et de la démocratie. La présence du SNESUP a été très fortement appréciée par les collègues universitaires tunisiens, et bien au-delà. En ce qui concerne le procès lui-même, le procureur a renoncé au chef d'accusation pour violence envers les étudiantes mais le verdict a été reporté au 28 mars.

J'ai profité de l'occasion pour rappeler les liens étroits qui unissent le SNESUP et la FGESTS dont nous avons reçu l'actuel SG à notre congrès de Nanterre. ●

SÉNÉGAL

Le partage des expériences syndicales entre le Sénégal et la France

→ par Pierre Chantelot, membre du secteur International

Lors d'un séminaire au Sénégal a été mise en place une structure destinée à développer l'enseignement supérieur.

Suite à l'invitation du Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES), le SNESUP a participé au séminaire international de Saly qui s'est déroulé les 19 et 20 décembre 2012 (Sénégal) et « qui avait pour but d'examiner d'échanger et de partager de bonnes pratiques sur la réforme LMD dans l'espace CAMES (Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur) ». Ainsi, le SAES a réussi à faire se rencontrer plus d'une trentaine de secrétaires généraux et adjoints des syndicats de l'ESR de pays africains.

Après avoir incité le Sénégal à passer de 70 000 étudiants à 10 000 (pour une population de 12,7 millions) dans les années



© DR

90, la BM finance désormais à hauteur de 127,30 millions US\$ un projet⁽¹⁾ pour « améliorer l'efficacité et la qualité du système d'enseignement supérieur ». Ce changement de politique a pour but, entre autres, d'ouvrir un espace africain de l'ESR correspondant aux normes internationales occidentales. Plutôt que de subir des réformes imposées par les gouvernements, les syndicats ont voulu mesurer les avancées réalisées par chaque pays dans l'application du LMD⁽²⁾, identifier les difficultés rencontrées lors de sa mise en œuvre, proposer des solutions pertinentes et durables aux problèmes identifiés en vue d'une bonne harmonisation des conditions académiques et administratives des enseignants-chercheurs de l'espace CAMES.

Ce séminaire a abouti à la mise en place d'une Coordination des syndicats africains pour le développement de l'enseignement supérieur (COSADES) pour pérenniser ce cadre de collaboration et de

concertation. Lors de la visite d'étude sur la réforme LMD organisée par la Cellule d'accueil des délégations étrangères (CADE) en janvier 2013, une délégation sénégalaise fut accueillie par le SNESUP et ce fut l'occasion de faire un retour d'expérience française sur l'application du LMD et ses conséquences sur les statuts des personnels (réforme de 84) et la construction des formations lors d'échanges chaleureux.

Le travail engagé dans le prolongement de l'invitation au séminaire de Saly est une étape de plus dans l'enrichissement mutuel de nos luttes respectives que ce soit au Nord ou au Sud. ●

(1) <http://www.worldbank.org/projects/P123673/senegal-tertiary-education-governance-financing-results?lang=en>

(2) Introduction de la réforme LMD depuis 3 ans conformément à la directive n° 03/2007/CM/UEMOA portant adoption du système Licence Master Doctorant dans les universités et Établissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA.

LE SNESUP À ISTANBUL

Pinar Selek, solidarité !

→ par Jean Malifaud, membre de la CA, représentant du SNESUP-FSU au procès de Pinar Selek

Un procès inique condamne notre collègue, présentée comme l'égérie du « terrorisme kurde », à la réclusion à perpétuité. Nous devons lutter pour son acquittement.

Nous avons rendez-vous, ce jeudi 24 janvier, au local d'Amargi, l'association féministe fondée en 2001 par Pinar Senek. Guidés par nos hôtes, Ülfit et Nicolas, nous descendons Istiklal, la grande avenue piétonne qui s'allonge depuis la place Taksim jusqu'à Galata. Dans la clarté du petit matin, elle est déjà bien vivante. Devant le n° 73, le rassemblement commence à se former. Nous serons plus d'une centaine, venus de toute l'Europe crier l'évidente innocence de Pinar. Trois fois acquittée, elle passe, de nouveau, devant les juges. Un procès qui tient de l'acharnement.

Le 9 juillet 1998, l'explosion d'une conduite de gaz dans le marché aux épices d'Istanbul tua sept personnes. Les criminels essaient parfois de camoufler leur crime en accident. La république turque fit l'inverse : l'accident est transformé en attentat... par bombe, contre l'avis des experts. Deux jours plus tard, Pinar est arrêtée. Elle est accusée d'être militante du PKK, d'avoir organisé l'attentat et posé la bombe imaginaire.

Quel est donc le « crime » réel de Pinar Selek ?

Pinar est une militante. Elle tisse des liens de solidarité avec les minorités opprimées : les enfants sans domicile, les femmes abandonnées, les transsexuels... et les Kurdes. C'était sans doute la ligne rouge que le pouvoir turc ne lui pardonne pas d'avoir franchie. Sociologue, elle mène des entretiens avec des militants kurdes. Le peuple kurde vit sur un territoire qui recouvre plusieurs états dont la Turquie, a sa langue, sa culture mais, sans droits reconnus, il est victime d'une répression terrible. Elle veut montrer qu'une solution politique est possible à cette question. Coupable audace. Arrêtée, elle refusera de donner les noms des personnes qu'elle a interviewées. De s'être conformée à l'éthique de la recherche universitaire, elle le paiera cher : elle est torturée ! Elle restera deux ans et demi en prison, sera ensuite par trois fois acquittée. Et par



Istanbul, 24 janvier 2013, Jean Malifaud et tant d'autres mobilisés pour la défense de Pinar Selek

trois fois, la cour fait appel. C'est donc le quatrième procès... Son crime ? Avoir tenu bon, avoir ainsi défié le pouvoir... Ce qu'il ne tolère pas !

Nous sommes nombreux devant cet imposant palais de justice d'Istanbul, le plus grand d'Europe. Il y a là des militantes et militants du Collectif de solidarité à Pinar Selek, une délégation officielle de l'université de Strasbourg, des représentants de la CGT, de Solidaires, de la FSU, de la marche mondiale des femmes, des militantes venues d'Italie, d'Allemagne, celles et ceux qui nous ont si bien accueillis et préparé la manifestation. Nous manifestons bruyamment jusqu'à ce qu'on nous laisse pénétrer dans l'incroyable édi-

fice. La salle d'audience est petite. Nous sommes serrés au fond, assis sur huit rangées de quinze sièges ou debout. Une vingtaine d'avocats assistent au procès. Huit croisent le fer, dénoncent une procédure malmenée pour obtenir ce procès qui n'aurait pas dû exister. Onur et les autres traducteurs nous tiennent au courant des débats tout au long de cette longue journée. La parodie se termine à huis clos. La nuit est tombée. Nous attendons dehors le verdict. Il pleut sur Istanbul. Pinar est condamnée à la perpétuité, un mandat d'arrêt est lancé... Colère !

Nous apprenons par les avocats que deux des trois juges ont prononcé la condamnation. Contradiction dans l'appareil judiciaire ou simple mise en scène ? Peu importe... La décision est politique. Une décision prise dans un procès qui en a camouflé les raisons politiques. Une mascarade, en quelque sorte. À un moment où la géopolitique – la frontière avec la Syrie – confère à la Turquie un rôle clé, l'occasion de ranimer le « péril kurde » ? On sait que des dizaines de journalistes sont maintenus en prison. Museler encore... La figure de Pinar Selek, une intellectuelle, d'une famille engagée, se prête au montage politico-judiciaire voulu par le pouvoir : elle est présentée comme l'égérie du « terrorisme kurde »... Une raison supplémentaire pour s'opposer à ce verdict inique !

De retour à Istiklal, nous sommes plusieurs centaines à manifester notre colère, à demander justice pour Pinar Selek. Puis dans le local d'Amargi, nous sommes réchauffés par la conviction partagée que justice doit être rendue, qu'il nous faut préparer l'organisation de la solidarité. Les avocats feront appel. En lien avec l'université de Strasbourg, où Pinar travaille, et le Collectif de solidarité, il faut avant tout sécuriser sa présence en France, éviter son extradition. Mais son exil forcé n'est pas tolérable. Pinar Selek doit être définitivement acquittée. Elle doit pouvoir retourner chez elle, parmi les siens, revoir ses amis d'Amargi et conduire librement ses recherches dans son pays ! Nous avons résolu ce soir-là d'obtenir cela en développant un vaste mouvement de solidarité. ●

▲
La figure de Pinar Selek, une intellectuelle, d'une famille engagée, se prête au montage politico-judiciaire voulu par le pouvoir.
▲

ENTRETIEN AVEC **Irène Théry**

**sociologue du droit de la famille, directrice d'études à l'EHESS
et auteur de *La distinction de sexe, une autre approche de l'égalité*
(Odile Jacob, 2007)**



Comprendre la revendication du mariage de même sexe et celle de la filiation homoparentale suppose de prendre conscience que les mots ne peuvent avoir le sens social qu'ils avaient autrefois quand le principe d'organisation de la société démocratique moderne était encore la complémentarité hiérarchique des sexes, et non pas leur égalité comme c'est le cas aujourd'hui.

Alors que vous étiez défavorable au mariage entre individus du même sexe lors du débat sur le Pacs, vous soutenez le texte de loi en préparation qui vise à encadrer le « mariage pour tous ». Pouvez-vous rappeler les raisons de votre évolution ?

Au moment du débat sur le Pacs, il y a treize ans, je pensais déjà qu'un couple de deux femmes ou deux hommes souhaitant instituer son engagement devrait avoir exactement les mêmes droits qu'un couple de sexe opposé : mairie, solennité, droit à la protection du faible par le divorce, au statut de conjoint survivant, etc. En revanche, je ne voyais pas comment résoudre le problème de la présomption de paternité : elle n'a pas de sens entre deux femmes ou deux hommes, puisque c'est une présomption de procréation... Je penchais donc pour ne pas employer le mot « mariage » mais pour instituer une « union civile » avec 100 % de droits égaux en matière de couple. C'est le fait de réfléchir à la présomption de paternité qui m'a fait changer peu à peu d'avis. Parce que cela révèle à quel point notre système de parenté a changé en profondeur, entre la réforme de la filiation en 1972 (égalité des enfants légitimes et naturels), qui détache la notion de famille de celle de mariage, et 2005, par l'effacement pur et simple dans notre droit civil de la distinction entre filiation légitime et filiation naturelle qui organisait tout l'univers de la famille du Code Napoléon.

Désormais, la filiation ne repose plus sur le socle du mariage. Elle a été refondée sur son propre socle, elle est commune à tous et indépendante du fait que les parents soient mariés ou non mariés, unis ou séparés. Sans disparaître, la présomption de paternité a changé de sens. Elle n'est plus « le cœur du mariage » parce qu'elle n'est plus ce qui sépare l'univers des *vraies familles* de l'univers des *non-familles*. Elle demeure comme un simple effet du mariage. Désormais, il s'agit simplement d'une *reconnaissance anticipée de ses enfants par l'homme marié*, qui trouve



son sens dans le fait que l'engagement de vie commune est assorti d'un devoir de fidélité. Le mariage a changé de sens, il est devenu fondamentalement l'institution d'un lien de couple. Voilà pourquoi le gouvernement peut conserver la présomption de paternité pour le mariage de sexe opposé, sans l'étendre au mariage de même sexe. Le mariage pour tous peut ainsi être commun sans être monolithique, comme c'est déjà le cas à propos des régimes matrimoniaux...

Dans cette perspective, réserver l'adoption aux couples mariés est une incongruité de notre droit actuel, eu égard au mouvement puissant qui a mis fin à tout privilège matrimonial en matière de filiation.

Peut-on dire donc que le véritable enjeu du mariage pour tous est la distinction qu'il introduit entre couple et filiation ?

Incontestablement. Dans le passé, le mariage était, par définition, l'union d'un homme et d'une femme. Le mariage civil créé en 1792 a été conçu avant tout comme l'institution qui donne un père aux enfants qu'une femme met au monde, selon la formule héritée du droit romain : « *Le père est celui que les noces désignent.* » Autrement dit, le mariage était avant tout l'institution fondatrice de la paternité (et par ricochet de la maternité), ce que résume parfaitement la célèbre formule du doyen Carbonnier, « *le cœur du mariage, ce n'est pas le*

couple, c'est la présomption de paternité ». Tout convergeait pour que la fiction et la réalité coïncident dans la majorité des cas (par la norme de virginité des femmes jusqu'au mariage, la punition de l'adultère féminin, etc.). Le point capital, c'est que le mariage était un instrument de la hiérarchie des statuts, l'état de personne mariée étant le plus élevé. L'ordre matrimonial institué par le Code Napoléon organisait la complémentarité hiérarchique des sexes. C'est dire que la sujétion des femmes n'était pas accidentelle, mais bel et bien constitutive de ce système : le couple marié était ce qui faisait lien entre deux grands mondes sociaux, organisés par des valeurs opposées, le *monde masculin* du public, du politique, de l'entreprise, de l'art, de la science, de la politique, de la guerre, en un mot de la rivalité des talents et de la recherche individuelle de la gloire ; le *monde féminin* du privé, de la maison, du domestique, de la famille, de la complémentarité des besoins, de l'éducation, des soins aux enfants, aux personnes âgées et aux malades, en un mot, de la recherche commune de la sécurité et du bonheur.

Si nous parlons aujourd'hui d'instituer un mariage pour tous, c'est avant tout parce que notre représentation collective de l'homosexualité a changé et que nous refusons de l'assimiler à un péché ou une pathologie. Mais c'est aussi parce que le mariage lui-même a évolué très profondément : *d'institution fondatrice de la paternité (et partant de la famille), il est devenu avant tout l'institution d'un lien de couple*. Ce changement est la conséquence de l'autonomisation progressive de la filiation par rapport au mariage qui a été promue dans les années 1970 et achevée tout récemment, en référence à la valeur majeure d'égalité entre tous les enfants. Mais il est clair que l'égalité entre enfants relaie ici l'égalité des sexes, en supprimant le principe d'opposition morale entre les femmes elles-mêmes, selon qu'elles étaient mariées ou ne l'étaient pas. ●

Propos recueillis par Annliese Nef et Alain Policar

Genre et sexualité dans l'Antiquité

→ par Sandra Boehringer, MCF en histoire ancienne

Travailler sur la construction des catégories sexuelles et des identités permet, par le détour des études anciennes, de porter un regard neuf sur notre société.



Vous êtes maîtresse de conférences en histoire ancienne et spécialiste d'histoire du genre et de la sexualité. Comment avez-vous choisi ce sujet ?

J'ai commencé mes recherches sur l'homosexualité féminine lors de la préparation de mon mémoire de maîtrise. Les recherches commençaient à peine aux États-Unis sur ce qui était alors un « hors champ ». J'ai beaucoup appris d'un travail de traduction réalisé pour les éditions EPEL (John Winkler, *Désir et contraintes en Grèce ancienne*). Mes lectures de Michel Foucault et de David Halperin, qui postulent que les catégories sexuelles sont des constructions sociales et historiques, ont été le point de départ de mes réflexions.

A-t-il été facile de travailler sur ce sujet ?

Non, on ne peut pas le dire ! Ma première difficulté a été de trouver un directeur de recherche. Mon mémoire a été codirigé par un professeur invité hongrois et un maître de conférences latiniste : tous deux m'ont soutenue dans un contexte peu favorable. Pour ma thèse, la direction a été le résultat d'une rencontre inespérée avec Luc Brisson (philosophe et directeur de recherches au CNRS). La préparation de ma thèse a été grandement facilitée par l'obtention d'une « pension » de trois ans auprès de la Fondation Thiers – une grande surprise pour moi.

Ce sujet de recherche n'a-t-il pas intrigué ? Avez-vous rencontré des résistances ?

Au début, j'ai dû déployer énormément d'énergie à montrer la « faisabilité » du sujet. Partout, on me disait de l'élargir « aux femmes ». J'ai constaté que lorsqu'il est question de genre ou de sexualité, tout le monde considère qu'il est spécialiste et que son opinion compte. Or, tout le travail pour moi consistait, précisément, à me défaire de mes « connaissances » ou de mes « opinions », d'être prête à rencontrer des documents, notamment sur l'homoérotisme féminin, qui me surprennent.

Travailler sur l'homosexualité réveille souvent une homophobie et sans doute aussi certains fantasmes liés au mythe de l'hypersexualité des homosexuel/les. Ce sujet provoque à tout le moins des réactions de méfiance. Ainsi, le peu de sources a été parfois évoqué, alors que pour des sujets plus classiques, il s'agit d'un critère utilisé pour valoriser l'historien(ne).

Avez-vous ressenti des difficultés après votre soutenance de thèse en 2003 ?

Au début, non. Le jury, bien que composé de cinq messieurs, était en réalité très varié (il ne faut pas surdéterminer les identités de sexe !) ; j'en garde un souvenir heureux. Puis le prin-

cipe d'une publication de la thèse dans la Collection d'études classiques aux Belles Lettres a été accepté : dans mon domaine, cela correspondait à une véritable reconnaissance. Les problèmes sont venus après. Le jour de la publication, sur la page d'accueil du site de la maison d'édition, une chronique intitulée « Broutons, genre et pois chiches » a été postée par l'ancien directeur : il s'en prenait violemment au livre, développait des propos homophobes, sexistes et lesbophobes. C'était assez incompréhensible, mais le mal était fait car la chronique avait été diffusée à tous les abonnés. Ça a été très difficile à vivre, d'autant qu'aucun collègue n'a jugé bon de

me soutenir publiquement. Mon livre et cette étrange chronique d'un éditeur qui attaque sa propre publication ont fait l'objet d'un article dans le *Monde des Livres*. J'ai de sérieuses raisons de penser que mon non-recrutement en 2007 sur un poste de MCF à Strasbourg n'est pas étranger à mon sujet de recherche. L'année suivante (cinq ans après ma soutenance), j'ai été néanmoins élue dans un contexte très houleux, et les premiers temps de ma prise de fonction ont été matériellement et psychologiquement difficiles.

Mais je ne veux pas être pessimiste : j'ai rencontré des gens que je n'aurais probablement pas rencontrés si j'avais travaillé sur des sujets plus académiques et, pour moi, l'enthousiasme, l'engagement et l'amitié sont les nerfs de la recherche.

« L'histoire de la sexualité est désormais une discipline respectable », écrit David Halperin dans la préface de votre livre L'homosexualité féminine dans l'Antiquité grecque et romaine (Paris, 2007). Que pensez-vous de cette affirmation ?

David Halperin a voulu faire de cette phrase un énoncé performatif pour la France ! Ce n'est pas encore le cas, mais les choses évoluent. Je pense que les résistances actuelles sont liées au fait que

certains pensent que ces travaux sur le passé peuvent faire changer notre regard sur les catégories sexuelles et les identités. Ils ont raison, c'est le but ! Toute histoire, toute recherche sur des sociétés – même très éloignées de nous – est politique. Quand elle n'a pas d'impact sur le présent, elle en a un en réalité : celui de ne pas faire changer les choses et d'entériner un état de fait. Si les travaux sur la construction culturelle et sociale des catégories sexuelles dans l'Antiquité peuvent amener un regard neuf sur notre société, tant mieux ! Si l'on met en évidence que nos catégories ne sont pas naturelles ou que certaines différenciations ne relèvent pas d'un « bon sens » universel, on montre qu'il est possible de faire changer les choses. ●

Propos recueillis par Christophe Pébarthe



Toute histoire, toute recherche sur des sociétés – même très éloignées de nous – est politique. Quand elle n'a pas d'impact sur le présent, elle en a un en réalité : celui de ne pas faire changer les choses et d'entériner un état de fait.

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture